



Information supplémentaire sur sur les fonds propres réglementaires

**Pour la période close
le 31 juillet 2017**

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec l'une des personnes suivantes :
Amy South, premier vice-président, Relations avec les investisseurs (416) 594-7386
Jason Patchett, premier directeur, Relations avec les investisseurs (416) 980-8691

FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES – TABLE DES MATIÈRES

Ce document n'est pas audité et doit être lu avec notre rapport trimestriel aux actionnaires et notre communiqué de presse pour le troisième trimestre de 2017 et notre rapport annuel de 2016 (comprenant les états financiers consolidés audités et le rapport de gestion). D'autres renseignements peuvent être obtenus dans le cadre de nos présentations trimestrielles aux investisseurs, ainsi que de la webdiffusion audio sur les résultats trimestriels. Toute l'information financière pertinente présentée dans le présent document a été préparée selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) et tous les montants sont libellés en millions de dollars canadiens, à moins d'indication contraire.

TABLEAUX LIÉS À L'ACCORD DE BÂLE

<p>Ratios et fonds propres réglementaires – Bâle III (méthode tout compris) 1</p> <p>Rapprochement des fonds propres (méthode tout compris) et du bilan réglementaire consolidé 3</p> <p>Ratios et fonds propres réglementaires – Bâle III (méthode transitoire) 4</p> <p>Modifications aux fonds propres réglementaires – Bâle III (méthode tout compris) 5</p> <p>Ratio de levier selon Bâle III 6</p> <p>Actif pondéré en fonction du risque (APR) – Bâle III (méthode tout compris) 7</p> <p>Variations de l'APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires – Bâle III (méthode tout compris) 8</p> <p>Exposition au risque de crédit (exposition en cas de défaut) 9</p> <p>Exposition au risque de crédit – concentration géographique 10</p> <p>Exposition au risque de crédit – profil des échéances 11</p> <p>Risque de crédit associé aux dérivés 12</p> <p>Qualité du crédit de l'exposition en vertu de l'approche NI avancée – portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements (méthode de notation du risque) 13</p>	<p>Qualité du crédit de l'exposition en vertu de l'approche NI avancée – portefeuilles de détail 17</p> <p>Risque de crédit en vertu de l'approche NI avancée – pertes 21</p> <p>Risque de crédit en vertu de l'approche NI avancée – essais à rebours 22</p> <p>Expositions liées aux entreprises et aux gouvernements en vertu de l'approche NI avancée par secteur d'activité 23</p> <p>Exposition en cas de défaut (ECD) en vertu de l'approche standard 24</p> <p>Expositions couvertes par des cautionnements et des dérivés de crédit 25</p> <p>Expositions titrisées en tant qu'établissement cédant 25</p> <p>Expositions liées aux fonds multicédants soutenus par les banques 26</p> <p>Expositions totales liées à la titrisation (approche NI) 26</p> <p>Expositions liées à la titrisation – actif pondéré en fonction du risque et imputations aux fonds propres (approche NI) 27</p> <p>Glossaire – Bâle 29</p>
--	---

RATIOS ET FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES – BÂLE III (MÉTHODE TOUT COMPRIS¹)

(en millions de dollars)

		T3/17	T2/17	T1/17	T4/16	T3/16	T2/16	T1/16	T4/15	T3/15
Ligne²										
	Renvois³									
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires : instruments et réserves										
1 Actions ordinaires admissibles émises directement plus primes liées au capital		12 320	A+B 8 574	8 351	8 096	7 879	7 864	7 861	7 889	7 879
2 Résultats non distribués		15 535	C 15 011	14 483	13 584	13 145	12 197	11 785	11 433	11 119
3 Cumul des autres éléments du résultat global (et autres réserves)		167	D 1 083	698	790	509	522	1 124	1 038	871
5 Actions ordinaires émises par des filiales et détenues par des tiers (montant autorisé dans les fonds)		107	E 114	108	113	101	97	109	94	95
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires avant ajustements réglementaires		28 129		23 640	22 583	21 634	20 680	20 879	20 454	19 964
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires : ajustements réglementaires										
7 Ajustements de valeurs prudentiels		63	Voir la note 4 60	67	69	68	63	59	50	56
8 Goodwill (net des passifs d'impôt correspondants)		5 019	F+G+H 1 468	1 444	1 461	1 449	1 785	1 887	1 824	1 826
9 Immobilisations incorporelles autres que les charges administratives liées aux créances		1 531	I+J+AL 1 304	1 277	1 258	1 214	1 166	1 149	1 080	1 039
10 Actifs d'impôt différé, à l'exclusion de ceux qui se rapportent à des différences temporaires (nets des passifs d'impôt correspondants)		24	K 71	66	70	56	99	117	62	60
11 Réserve de couverture des flux de trésorerie		27	L 46	38	23	26	18	15	22	16
12 Insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues		447	Voir la note 4 242	301	283	256	193	213	121	73
14 Profits et pertes attribuables à des variations de la juste valeur des passifs financiers dues à l'évolution du risque de crédit propre à la CIBC		54	M+AK 44	62	102	101	72	109	81	71
15 Actifs nets des régimes de retraite à prestations définies (nets des passifs d'impôt correspondants)		300	N+O 191	287	156	115	110	124	385	234
16 Actions détenues en propre (sauf si elles sont déjà déduites du capital libéré porté au bilan)		-	Voir la note 4 -	5	13	4	9	9	-	1
19 Participations significatives sous forme d'actions ordinaires de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, nettes des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)		-	P+Q -	-	-	-	-	-	-	-
22 Montant dépassant le seuil de 15 %		-	-	-	-	-	-	-	-	-
23 dont : participations significatives sous forme d'actions ordinaires d'institutions financières		-	R+S -	-	-	-	-	-	-	-
25 dont : actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires		-	T -	-	-	-	-	-	-	-
Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires		7 465		3 426	3 547	3 435	3 289	3 515	3 682	3 625
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires		20 664		21 356	20 093	19 148	18 345	17 165	17 197	16 588
Autres éléments de fonds propres de première catégorie : instruments										
30 Autres instruments de fonds propres de première catégorie admissibles émis directement plus primes liées au capital ⁵		1 796	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
31 dont : instruments désignés comme capitaux propres selon les normes comptables applicables		1 796	U 1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
33 Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés des autres éléments de fonds propres de première catégorie		1 253	V + Voir la note 6 1 253	1 253	1 504	1 504	1 504	1 504	1 679	1 684
34 Autres éléments de fonds propres de première catégorie (et instruments de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires non compris à la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans les autres éléments de fonds propres de première catégorie)		13	W 15	14	14	13	13	15	12	12
Autres éléments de fonds propres de première catégorie avant ajustements réglementaires		3 062		2 267	2 518	2 517	2 517	2 519	2 691	2 696
Autres éléments de fonds propres de première catégorie : ajustements réglementaires										
41 Autres déductions des fonds propres de première catégorie indiquées par le BSIF		-	-	-	-	-	-	-	-	-
41b dont : ajustements de l'évaluation des positions moins liquides		-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de fonds propres de première catégorie		-		-						
Autres éléments de fonds propres de première catégorie		3 062		2 267	2 518	2 517	2 517	2 519	2 691	2 696
Fonds propres de première catégorie (Fonds propres de première catégorie = Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires + Autres éléments de fonds propres de première catégorie)		23 726		23 624	22 360	21 666	20 862	19 682	19 520	19 284
Fonds propres de deuxième catégorie : instruments et provisions										
46 Instruments de fonds propres de deuxième catégorie admissibles émis directement plus primes liées au capital ⁷		1 961	X 1 982	1 975	2 001	2 005	1 986	1 991	1 000	972
47 Instruments de fonds propres émis directement qui seront éliminés progressivement des fonds propres de deuxième catégorie		1 197	Y 1 279	1 287	1 323	1 354	1 327	1 351	2 828	2 831
48 Instruments de fonds propres de deuxième catégorie (et instruments de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires et autres éléments de fonds propres de première catégorie non compris aux lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans les fonds propres de deuxième catégorie)		19	Z 19	18	19	18	17	19	16	16
50 Provisions collectives		250	AA+AB 73	70	74	72	71	76	70	70
Fonds propres de deuxième catégorie avant ajustements réglementaires		3 427		3 353	3 350	3 417	3 449	3 401	3 437	3 889
Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de deuxième catégorie		-		-						
Fonds propres de deuxième catégorie		3 427		3 353	3 350	3 417	3 449	3 401	3 437	3 889
Total des fonds propres (Total des fonds propres = Fonds propres de première catégorie + Fonds propres de deuxième catégorie)		27 153		26 977	25 710	25 083	24 311	23 083	23 434	23 173
Total de l'actif pondéré en fonction du risque		s. o.		s. o.						
APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires⁸		198 459		#####						
60b APR aux fins des fonds propres de première catégorie⁸		198 686		#####						
60c APR aux fins du total des fonds propres⁸		198 867		#####						

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

RATIOS ET FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES – BÂLE III (MÉTHODE TOUT COMPRIS¹) (suite)

(en millions de dollars)

Ligne²

Ratios de fonds propres

	T3/17	T2/17	T1/17	T4/16	T3/16	T2/16	T1/16	T4/15	T3/15
	Renvois³								
61	Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction du risque)	10,4 %	12,2 %	11,9 %	11,3 %	10,9 %	10,4 %	10,6 %	10,8 %
62	Fonds propres de première catégorie (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction du risque)	11,9 %	13,5 %	13,2 %	12,8 %	12,4 %	11,9 %	12,1 %	12,5 %
63	Total des fonds propres (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction du risque)	13,7 %	15,4 %	15,2 %	14,8 %	14,4 %	13,9 %	14,2 %	15,0 %
64	Réserve (exigence minimale des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires plus réserve de conservation des fonds propres plus réserve applicable aux banques d'importance systémique mondiale (BISM) plus réserve applicable aux banques d'importance systémique nationale (BISN), en pourcentage de l'actif pondéré en fonction du risque)	8,0 %	8,0 %	8,0 %	8,0 %	8,0 %	8,0 %	8,0 %	7,0 %
65	dont : réserve de conservation des fonds propres	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %
66	dont : exigences relatives à la réserve anticyclique propre à la Banque	0,0 %	0,0 %	0,0 %	s. o.				
67a	dont : réserve applicable aux BISN	1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %	s. o.
68	Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires disponibles pour constituer les réserves (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction du risque)	10,4 %	12,2 %	11,9 %	11,3 %	10,9 %	10,4 %	10,6 %	10,8 %
	Cible tout compris du BSIF (cible minimale + réserve de conservation des fonds propres + supplément applicable aux BISN, le cas échéant)								
69	Ratio cible tout compris de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	8,0 %	8,0 %	8,0 %	8,0 %	8,0 %	8,0 %	7,0 %	7,0 %
70	Ratio cible tout compris de fonds propres de première catégorie	9,5 %	9,5 %	9,5 %	9,5 %	9,5 %	9,5 %	8,5 %	8,5 %
71	Ratio cible tout compris du total des fonds propres	11,5 %	11,5 %	11,5 %	11,5 %	11,5 %	11,5 %	10,5 %	10,5 %
	Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques)								
72	Participations non significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières	450	453	409	348	368	425	432	406
73	Participations significatives sous forme d'actions ordinaires d'institutions financières	810	828	806	814	828	1 463	1 521	1 520
75	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires (nets des passifs d'impôt correspondants)	1 157	912	894	978	981	892	841	783
	Plafonds applicables à l'inclusion de provisions dans les fonds propres de deuxième catégorie								
76	Provisions susceptibles d'être incluses dans les fonds propres de deuxième catégorie au titre des expositions soumises à l'approche standard (avant application du plafond)	250	73	70	74	72	71	76	70
77	Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans les fonds propres de deuxième catégorie selon l'approche standard	250	AA	73	70	72	71	76	70
78	Provisions susceptibles d'être incluses dans les fonds propres de deuxième catégorie au titre des expositions soumises à l'approche fondée sur les notations internes (avant application du plafond)	-	-	-	-	-	-	-	-
79	Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans les fonds propres de deuxième catégorie selon l'approche fondée sur les notations internes	-	AB	-	-	-	-	-	-
	Instruments de fonds propres qui seront éliminés progressivement (dispositions applicables uniquement entre le 1^{er} janvier 2013 et le 1^{er} janvier 2022)								
80	Plafond en vigueur sur les instruments de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires qui seront éliminés progressivement	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
81	Montants exclus des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
82	Plafond en vigueur sur les autres éléments de fonds propres de première catégorie qui seront éliminés progressivement	1 253	V + Voir la note 6	1 253	1 504	1 504	1 504	1 504	1 754
83	Montants exclus des autres éléments de fonds propres de première catégorie en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)	376	AH + Voir la note 6	376	392	158	167	165	173
84	Plafond en vigueur sur les instruments de fonds propres de deuxième catégorie qui seront éliminés progressivement	2 253		2 253	2 704	2 704	2 704	2 704	3 154
85	Montants exclus des fonds propres de deuxième catégorie en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)	-		-	-	-	-	-	-

1 « Tout compris » est défini par le BSIF comme les capitaux propres calculés de manière à inclure tous les ajustements réglementaires qui seront requis d'ici 2019, tout en maintenant les règles de retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles. Le BSIF a prescrit à toutes les institutions d'atteindre un ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires cible de 7 %, ce qui comprend le ratio minimal tout compris de 2019 et une réserve de conservation des fonds propres. Avec prise d'effet au premier trimestre de 2014, les ratios cibles tout compris pour le ratio des fonds propres de première catégorie et le ratio du total des fonds propres étaient de respectivement 8,5 % et 10,5 %. Compte tenu de l'exigence supplémentaire de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires de 1 % applicable aux BISN, les cibles sont de 8 %, de 9,5 % et de 11,5 % à compter de janvier 2016.

2 Selon le préavis « Exigences en matière de divulgation de la composition des fonds propres au titre du troisième pilier de Bâle III » du BSIF, conformément aux calculs prévus par la méthode tout compris de Bâle III.

3 Renvois au bilan consolidé, se reporter aux pages 3 et 4.

4 Non comptabilisé au bilan consolidé.

5 Comprennent les actions privilégiées non-cumulatives de catégorie A, séries 39, 41, 43 et 45 (en vigueur au troisième trimestre de 2017) qui sont traitées comme des instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité conformément aux lignes directrices en matière de suffisance des fonds propres publiées par le BSIF.

6 Comprennent les billets de catégorie 1 de la CIBC, série A et les billets de catégorie 1 de la CIBC, série B, échéant le 30 juin 2108 (collectivement, les billets de catégorie 1). L'adoption des dispositions de l'IFRS 10, *États financiers consolidés*, a obligé la CIBC à déconsolider CIBC Capital Trust, ce qui a entraîné l'exclusion des valeurs mobilières de Capital Trust émises par CIBC Capital Trust du bilan consolidé, et à comptabiliser les billets de dépôt de premier rang émis par la CIBC à CIBC Capital Trust dans le poste Dépôts – entreprises et gouvernements.

7 Comprennent les déductions échéant le 28 octobre 2024 et le 26 janvier 2026 qui sont traitées comme des instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité conformément aux lignes directrices en matière de suffisance des fonds propres publiées par le BSIF.

8 Par suite de l'option choisie par la CIBC relativement au calcul de l'exigence des fonds propres pour les rajustements de l'évaluation du crédit (REC), le calcul des ratios de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, de fonds propres de première catégorie et du total des fonds propres sera en fonction des différents APR, avant tout ajustement relative au plancher de fonds propres, à compter du troisième trimestre de 2014. L'exigence sera appliquée progressivement entre 2014 et 2019 et est liée aux dérivés de gré à gré bilatéraux compris dans l'APR lié au risque de crédit. L'APR du T2/17 comprend un ajustement relatif au plancher de fonds propres. Voir la page 7 pour de plus amples renseignements.

9 Instruments synthétiques qui ne sont pas comptabilisés au bilan consolidé.

s. o. Sans objet.



RAPPROCHEMENT DES FONDS PROPRES (MÉTHODE TOUT COMPRIS) ET DU BILAN RÉGLEMENTAIRE CONSOLIDÉ ¹

(en millions de dollars)

	T3/17			Bilan selon le périmètre de la consolidation réglementaire	Renvois au tableau des fonds propres ³	
	Bilan figurant dans le rapport aux actionnaires	Ajustement des entités d'assurance ²				Dont
		Déconsolidation	Mise en équivalence			
Actif						
Trésorerie et dépôts non productifs d'intérêts auprès d'autres banques	4 207	-	-	4 207		
Dépôts productifs d'intérêts auprès d'autres banques	15 710	-	-	15 710		
Valeurs mobilières	88 380	(234)	-	88 146		
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières ne dépassant pas les seuils réglementaires				-	AF	
Participations non significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières ne dépassant pas les seuils réglementaires				72	AG	
Participations significatives dans les fonds propres d'institutions autres que financières				-		
Autres valeurs mobilières				88 074		
Garantie au comptant au titre de valeurs empruntées	5 866	-	-	5 866		
Valeurs acquises en vertu de prises en pension de titres	39 206	-	-	39 206		
Prêts	351 208	-	-	351 208		
Provisions pour pertes sur créances	(1 598)	-	-	(1 598)		
Provision collective comprise dans les fonds propres de deuxième catégorie				(250)	AA	
Excédent de l'encours des provisions pour pertes attendues compris dans les fonds propres de deuxième catégorie				-	AB	
Provisions non comprises dans les fonds propres réglementaires				(1 348)		
Dérivés	26 370	-	-	26 370		
Engagements de clients en vertu d'acceptations	9 383	-	-	9 383		
Terrains, bâtiments et matériel	1 762	-	-	1 762		
Goodwill	5 101	-	-	5 101	F	
Logiciels et autres immobilisations incorporelles	1 822	-	-	1 822	I	
Placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	740	-	414	1 154		
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières dépassant les seuils réglementaires (10 % des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)				-	P	
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières dépassant les seuils réglementaires (panier de 15 % de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)				-	R	
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières ne dépassant pas les seuils réglementaires				396	AD	
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières liées au goodwill				9	G	
Participations significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières liées aux immobilisations incorporelles				5	AL	
Participations significatives dans les fonds propres d'institutions autres que financières				121		
Participation dans des filiales déconsolidées dépassant les seuils réglementaires (10 % des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)				-	Q	
Participation dans des filiales déconsolidées dépassant les seuils réglementaires (panier de 15 % des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)				-	S	
Participation dans des filiales déconsolidées ne dépassant pas les seuils réglementaires				414	AE	
Participations non significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières ne dépassant pas les seuils réglementaires				200	AJ	
Participations non significatives dans les fonds propres d'institutions autres que financières				9		
Actifs d'impôt différé	712	-	-	712		
Actifs d'impôt différé à l'exclusion de ceux qui se rapportent à des différences temporaires				24	K	
Actifs d'impôt différé se rapportant à des différences temporaires dépassant les seuils réglementaires (panier de 15 % des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires)				-	T	
Actifs d'impôt différé se rapportant à des différences temporaires ne dépassant pas les seuils réglementaires				1 157	AC	
Passifs d'impôt différé liés au goodwill				(91)	H	
Passifs d'impôt différé liés aux logiciels et aux autres immobilisations incorporelles				(296)	J	
Passifs d'impôt différé liés aux actifs nets des régimes de retraite à prestations définies				(82)	O	
Autres actifs						
Actifs nets des régimes de retraite à prestations définies	382	-	-	382	N	
Divers	11 661	(100)	-	11 561		
Participations non significatives dans les fonds propres d'autres institutions financières ne dépassant pas les seuils réglementaires				5	AI	
Divers				11 556		
Total de l'actif	560 912	(334)	414	560 992		

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

RAPPROCHEMENT DES FONDS PROPRES (MÉTHODE TOUT COMPRIS) ET DU BILAN RÉGLEMENTAIRE CONSOLIDÉ ¹ (suite)

(en millions de dollars)

Passifs	T3/17				Renvois au tableau des fonds propres ³
	Bilan figurant dans le rapport aux actionnaires	Ajustement des entités d'assurance ²		Bilan selon le périmètre de la consolidation réglementaire	
		Déconsolidation	Mise en équivalence		
Dépôts	439 357	-	-	439 357	
Engagements liés à des valeurs vendues à découvert	12 582	-	-	12 582	
Garantie au comptant au titre de valeurs prêtées	2 061	-	-	2 061	
Engagements liés à des valeurs vendues en vertu de mises en pension de titres	22 553	-	-	22 553	
Dérivés	28 151	-	-	28 151	
Acceptations	9 384	-	-	9 384	
Passifs d'impôt différé	30	-	-	30	
Autres passifs	13 577	247	(167)	13 657	
Titres secondaires	3 195	-	-	3 195	
Titres secondaires inclus dans le calcul des fonds propres de deuxième catégorie					1 961
Titres secondaires inclus dans le calcul des fonds propres de deuxième catégorie qui seront éliminés progressivement					1 197
Amortissement des titres secondaires à échéance dans le calcul des fonds propres réglementaires exclus du calcul des fonds propres de deuxième catégorie					-
Titres secondaires exclus des fonds propres de deuxième catégorie en raison d'un plafond					-
Titres secondaires exclus du calcul des fonds propres de deuxième catégorie					37
Total du passif	530 890	247	(167)	530 970	
Capitaux propres					
Actions privilégiées	1 796	-	-	1 796	
Actions privilégiées incluses dans le calcul des autres éléments de fonds propres de première catégorie					1 796
Actions privilégiées incluses dans le calcul des autres éléments de fonds propres de première catégorie qui seront éliminés progressivement					-
Actions privilégiées exclues des autres éléments de fonds propres de première catégorie en raison d'un plafond					-
Actions ordinaires	12 197	-	-	12 197	
Actions ordinaires – positions de trésorerie					14
Actions ordinaires					12 183
Surplus d'apport	137	-	-	137	
Résultats non distribués	15 535	(582)	582	15 535	
Profits et pertes attribuables à des variations de la juste valeur des passifs financiers dues à l'évolution du risque de crédit propre à la CIBC					62
Autres résultats non distribués					15 473
Cumul des autres éléments du résultat global	167	1	(1)	167	
Couvertures de flux de trésorerie					27
Profits (pertes) de juste valeur attribuables aux changements survenus à l'égard du risque propre à la CIBC, montant net					(8)
Divers					148
Participations ne donnant pas le contrôle	190	-	-	190	
Part incluse dans le calcul des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires					107
Part incluse dans le calcul des autres éléments de fonds propres de première catégorie					13
Part incluse dans le calcul des fonds propres de deuxième catégorie					19
Part exclue du calcul des fonds propres réglementaires					51
Total des capitaux propres	30 022	(581)	581	30 022	
Total du passif et des capitaux propres	560 912	(334)	414	560 992	

RATIOS ET FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES – BÂLE III (MÉTHODE TRANSITOIRE)

(en millions de dollars)

Ligne ¹	T3/17	T2/17	T1/17	T4/16	T3/16	T2/16	T1/16	T4/15	T3/15
29 Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	22 221	22 141	20 877	20 751	19 910	18 773	18 886	19 147	18 878
45 Fonds propres de première catégorie (Fonds propres de première catégorie Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires Autres éléments de fonds propres de première catégorie)	24 220	24 076	22 809	22 596	21 764	20 506	20 577	20 671	20 416
59 Total des fonds propres (Total des fonds propres = Fonds propres de première catégorie + Fonds propres de deuxième catégorie)	27 598	27 402	26 125	25 949	25 154	23 861	23 964	24 538	24 273
60 Total de l'actif pondéré en fonction du risque ⁵	200 100	179 346	171 157	173 902	170 333	168 161	168 688	163 867	161 845
Ratios de fonds propres									
61 Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction du risque)	11,1 %	12,4 %	12,2 %	11,9 %	11,7 %	11,2 %	11,2 %	11,7 %	11,7 %
62 Fonds propres de première catégorie (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction du risque)	12,1 %	13,4 %	13,3 %	13,0 %	12,8 %	12,2 %	12,2 %	12,6 %	12,6 %
63 Total des fonds propres (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction du risque)	13,8 %	15,3 %	15,3 %	14,9 %	14,8 %	14,2 %	14,2 %	15,0 %	15,0 %

¹ Selon le préavis « Exigences en matière de divulgation de la composition des fonds propres au titre du troisième pilier de Bâle III » du BSIF.

² Comprend nos filiales d'assurances, CIBC Reinsurance Company Limited (CIBC Re) et Compagnie d'assurance-vie CIBC limitée (CIBC vie), lesquelles sont exclues du périmètre de consolidation réglementaire. CIBC Re fournit des services de réassurance vie et médicale à des compagnies d'assurance canadiennes et à des compagnies de réassurance internationales. CIBC Re est aussi un participant actif du marché nord-américain de la rétrocession. CIBC vie est surtout active dans la souscription directe d'assurance vie, et a fait l'acquisition d'un bloc d'affaires d'activités abandonnées d'un souscripteur canadien. Les contrats d'assurance en vigueur comprennent l'assurance en cas de décès par accident, les frais hospitaliers à la suite d'un accident, des régimes d'assurance revenu en cas d'hospitalisation, des régimes d'assurance en cas d'accident grave, des régimes d'assurance rétablissement en cas d'accident, des produits d'assurance vie temporaire et des produits d'assurance vie et invalidité de créanciers. Au 31 juillet 2017, CIBC Re avait des actifs de 209 M\$, des passifs de (173) M\$ et des capitaux propres de 382 M\$, alors que CIBC vie avait des actifs de 125 M\$, des passifs de (74) M\$ et des capitaux propres de 199 M\$.

³ Se reporter aux pages 1 et 2.

⁴ Les exigences minimales relatives au total des fonds propres sont de 16 008 M\$ (14 348 M\$ au deuxième trimestre de 2017) et sont calculées en multipliant l'APR par 8 %. Elles renvoient aux exigences minimales établies par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) avant l'application de la réserve de conservation des fonds propres et de toute autre réserve des fonds propres, y compris, mais sans s'y limiter, le supplément de fonds propres pour les banques mondiales/nationales d'importance systémique, qui pourraient être établies par les organismes de réglementation de temps à autre.

⁵ Le total des APR selon la méthode transitoire peut comprendre un rajustement pour plancher de fonds propres.

MODIFICATIONS AUX FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES – BÂLE III (MÉTHODE TOUT COMPRIS ¹)

(en millions de dollars)

	T3/17	T2/17	T1/17	T4/16	T3/16	T2/16	T1/16	T4/15	T3/15
Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires									
Solde d'ouverture	21 356	20 093	19 148	18 345	17 165	17 197	16 829	16 588	15 866
Emission d'actions ordinaires en vertu de l'acquisition de The PrivateBank	3 443	-	-	-	-	-	-	-	-
Autre émission d'actions ordinaires	37	40	91	48	23	18	20	8	2
Rachats d'instruments de fonds propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	-	-	-	-	-	(15)	(46)	(2)	-
Prime à l'achat d'actions ordinaires aux fins d'annulation	-	-	-	-	-	(50)	(159)	(9)	-
Dividendes bruts (déduction)	(560)	(518)	(502)	(488)	(487)	(476)	(466)	(454)	(444)
Actions émises en remplacement de dividendes en espèces (réintégration)	187	191	170	164	-	-	-	-	-
Profit pour le trimestre (attribuable aux actionnaires de la société mère)	1 093	1 045	1 402	927	1 435	936	977	776	973
Annulation de notre propre écart de taux (net d'impôt)	(10)	18	40	(1)	(29)	37	(28)	(10)	(4)
Variations des autres éléments du résultat global									
Ecarts de change	(1 057)	503	(253)	223	86	(632)	402	-	404
Placements disponibles à la vente	(42)	35	(70)	9	40	40	(22)	(86)	9
Couvertures de flux de trésorerie	(19)	8	15	(3)	8	3	(7)	6	2
Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies	203	(158)	219	55	(148)	(11)	(286)	240	221
Goodwill et autres immobilisations incorporelles (déduction, nets des passifs d'impôt)	(3 778)	(51)	(2)	(56)	288	85	(132)	(39)	(236)
Insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues	(205)	59	(18)	(27)	(63)	20	(92)	(48)	(73)
Divers, y compris les ajustements réglementaires et les dispositions transitoires									
Actifs d'impôt différé qui dépendent de la rentabilité future (à l'exception de ceux qui découlent de différences temporaires)	47	(5)	4	(14)	43	18	(55)	(2)	-
Actifs nets des régimes de retraite à prestations définies	(109)	96	(131)	(41)	(5)	14	261	(151)	(134)
%)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant dépassant le seuil de 15 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ajustements de valeurs prudentiels	(3)	7	2	(1)	(5)	(4)	(9)	6	(5)
Divers	81	(7)	(22)	8	(6)	(15)	10	6	7
Solde de clôture	20 664	21 356	20 093	19 148	18 345	17 165	17 197	16 829	16 588
Autres éléments de fonds propres de première catégorie									
Solde d'ouverture	2 268	2 267	2 518	2 517	2 517	2 519	2 691	2 696	2 685
Emissions d'autres éléments de fonds propres de première catégorie admissibles	800	-	-	-	-	-	-	-	-
Rachats d'instruments de fonds propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Incidence du plafond sur l'inclusion d'instruments qui seront éliminés progressivement	-	-	(251)	-	-	-	(173)	-	-
Divers, y compris les ajustements réglementaires et les dispositions transitoires	(6)	1	-	1	-	(2)	1	(5)	11
Solde de clôture	3 062	2 268	2 267	2 518	2 517	2 517	2 519	2 691	2 696
Total des fonds propres de première catégorie	23 726	23 624	22 360	21 666	20 862	19 682	19 716	19 520	19 284
Fonds propres de deuxième catégorie									
Solde d'ouverture	3 353	3 350	3 417	3 449	3 401	3 437	3 914	3 889	3 933
Nouvelles émissions d'instruments de fonds propres de deuxième catégorie admissibles	-	-	-	-	-	-	1 000	-	-
Rachats d'instruments de fonds propres	-	-	-	-	-	-	(1 500)	-	-
Ajustements liés à l'amortissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Incidence du plafond sur l'inclusion d'instruments qui seront éliminés progressivement	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Divers, y compris les ajustements réglementaires et les dispositions transitoires	74	3	(67)	(32)	48	(36)	23	25	(44)
Solde de clôture	3 427	3 353	3 350	3 417	3 449	3 401	3 437	3 914	3 889
Total des fonds propres	27 153	26 977	25 710	25 083	24 311	23 083	23 153	23 434	23 173

¹ « Tout compris » est défini par le BSIF comme les capitaux propres calculés de manière à inclure tous les ajustements réglementaires qui seront requis d'ici 2019, tout en maintenant les règles de retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles.

RATIO DE LEVIER SELON BÂLE III

(en millions de dollars)

Ligne ¹	T3/17	T2/17	T1/17	T4/16	T3/16	T2/16	T1/16	T4/15	T3/15
Expositions au bilan									
1 Postes au bilan (à l'exclusion des dérivés, des opérations de financement par titres (OFT) et des expositions sur titrisation faisant l'objet de droits acquis, mais compte tenu des sûretés)	486 823	456 527	442 244	437 179	426 904	411 069	409 667	401 111	394 020
2 Montants de l'actif déduits dans le calcul des fonds propres transitoires de première catégorie aux termes de Bâle III	(6 995)	(3 044)	(3 127)	(2 677)	(2 581)	(2 851)	(2 971)	(2 592)	(2 483)
3 Total des expositions au bilan (à l'exclusion des dérivés et des OFT) (somme des lignes 1 et 2)	479 828	453 483	439 117	434 502	424 323	408 218	406 696	398 519	391 537
Expositions sur dérivés									
4 Coût de remplacement lié aux opérations sur dérivés (moins la marge pour variation admissible en espèces)	5 066	6 452	4 981	6 418	7 065	6 634	7 923	6 225	7 677
5 Majorations pour exposition potentielle future (EPF) liée à toutes les opérations sur dérivés	15 638	16 567	14 549	14 406	14 668	13 964	13 393	13 260	12 187
6 Majoration pour sûretés sur dérivés lorsqu'elles sont déduites des actifs au bilan aux termes du référentiel comptable	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7 (Dédutions d'actifs débiteurs au titre de la marge pour variation en espèces liée aux opérations sur dérivés)	(4 585)	(4 990)	(5 408)	(5 667)	(5 450)	(5 280)	(6 267)	(4 980)	(4 664)
8 (Volet exonéré d'une contrepartie centrale (CC) sur les expositions compensées de client)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
9 Montant notional effectif ajusté des dérivés de crédit souscrits	125	-	-	216	356	239	397	991	511
10 (Compensations notionnelles effectives ajustées et majorations déduites pour les dérivés de crédit souscrits)	-	-	-	(22)	(154)	(25)	(169)	(764)	(295)
11 Total des expositions sur dérivés (somme des lignes 4 à 10)	16 244	18 029	14 122	15 351	16 485	15 532	15 277	14 732	15 416
Expositions sur opérations de financement par titres									
12 Actifs bruts liés aux OFT comptabilisés aux fins comptables (sans comptabilisation de la compensation), après ajustement pour opérations comptables de vente	45 072	43 842	44 556	33 810	36 460	35 722	34 811	33 334	31 350
13 (Montants compensés de liquidités à recevoir et de liquidités à payer sur actifs bruts d'OFT)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
14 Exposition au risque de contrepartie (RC) pour OFT	1 989	2 013	1 682	1 772	1 135	860	1 005	1 167	1 100
15 Exposition sur opérations à titre de mandataire	-	-	-	-	-	-	-	-	-
16 Total des expositions sur opérations de financement par titres (somme des lignes 12 à 15)	47 061	45 855	46 238	35 582	37 595	36 582	35 816	34 501	32 450
Autres expositions hors bilan									
17 Exposition hors bilan sous forme de montant notional brut	231 083	218 975	211 165	212 888	208 903	203 249	204 266	198 437	194 778
18 (Ajustements pour conversion en montants en équivalent-crédit)	(171 486)	(163 901)	(154 456)	(152 187)	(149 527)	(146 151)	(145 416)	(142 685)	(139 884)
19 Postes hors bilan (somme des lignes 17 et 18)	59 597	55 074	56 709	60 701	59 376	57 098	58 850	55 752	54 894
Fonds propres et expositions totales – Méthode transitoire									
20 Fonds propres de première catégorie	24 220	24 076	22 809	22 596	21 764	20 506	20 577	20 671	20 416
21 Total des expositions (somme des lignes 3, 11, 16 et 19)	602 730	572 441	556 186	546 136	537 779	517 430	516 639	503 504	494 297
Ratios de levier – Méthode transitoire									
22 Ratio de levier selon Bâle III	4,0 %	4,2 %	4,1 %	4,1 %	4,0 %	4,0 %	4,0 %	4,1 %	4,1 %
Méthode tout compris (exigé par le BSIF)									
23 Fonds propres de première catégorie – Méthode tout compris	23 726	23 624	22 360	21 666	20 862	19 682	19 716	19 520	19 284
24 (Ajustements réglementaires)	(7 411)	(3 381)	(3 483)	(3 333)	(3 188)	(3 443)	(3 573)	(3 544)	(3 305)
25 Total des expositions (somme des lignes 21 et 24, moins le montant déclaré à la ligne 2) – Méthode tout compris	602 314	572 104	555 830	545 480	537 172	516 838	516 037	502 552	493 475
26 Ratio de levier – Méthode tout compris	3,9 %	4,1 %	4,0 %	4,0 %	3,9 %	3,8 %	3,8 %	3,9 %	3,9 %

COMPARAISON SOMMAIRE DES ACTIFS COMPTABLES ET DE LA MESURE DE L'EXPOSITION DU RATIO DE LEVIER (MÉTHODE

(en millions de dollars)

Ligne ¹	T3/17	T2/17	T1/17	T4/16	T3/16	T2/16	T1/16	T4/15	T3/15
1 Actif consolidé total selon les états financiers publiés	560 912	528 591	513 294	501 357	494 490	478 144	479 032	463 309	457 842
2 Ajustement pour placements dans des entités bancaires, financières, d'assurance ou commerciales, qui sont consolidés à des fins comptables, mais qui sortent de la consolidation réglementaire	80	120	136	129	165	130	132	228	252
3 Ajustement pour actifs fiduciaires comptabilisés au bilan d'après le référentiel comptable applicable, mais exclus de la mesure des expositions du ratio de levier	-	-	-	-	-	-	-	-	-
4 Ajustement pour instruments financiers dérivés	(10 126)	(7 583)	(9 775)	(12 412)	(12 067)	(13 209)	(16 662)	(11 609)	(14 614)
5 Ajustement pour opérations de financement par titres (c'est-à-dire, actifs assimilés aux pensions et prêts garantis semblables)	1 989	2 013	1 682	1 772	1 135	860	1 005	1 167	1 100
6 Ajustement pour postes hors bilan (c'est-à-dire, montants en équivalent-crédit des expositions hors bilan)	59 597	55 074	56 709	60 701	59 376	57 098	58 850	55 752	54 894
7 Autres ajustements	(9 722)	(5 774)	(5 860)	(5 411)	(5 320)	(5 593)	(5 718)	(5 343)	(5 177)
8 Expositions du ratio de levier	602 730	572 441	556 186	546 136	537 779	517 430	516 639	503 504	494 297

¹ Selon le préavis « Exigences en matière de divulgation au titre du ratio de levier de Bâle III » du BSIF.

ACTIF PONDÉRÉ EN FONCTION DU RISQUE

(en millions de dollars)

	T3/17	T2/17	T1/17	T4/16	T3/16	T2/16	T1/16	T4/15	T3/15		
	APR (méthode tout compris ¹)										
	Exigences minimales relatives au total des fonds propres ²										
Risque de crédit ³											
Approche standard											
Expositions aux entreprises	26 631	2 130	3 727	3 578	3 645	3 674	3 515	3 952	3 614	3 610	
Expositions aux entités souveraines	1 550	124	777	621	780	658	627	690	753	762	
Expositions aux banques	438	35	439	442	521	472	438	411	327	278	
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	2 645	212	2 085	2 100	2 181	2 144	2 075	2 373	2 213	2 241	
Autres expositions associées au commerce de détail	873	70	833	666	667	647	616	695	649	641	
Portefeuille de négociation	188	15	152	130	123	105	70	67	10	1	
	32 325	2 586	8 013	7 537	7 917	7 700	7 341	8 188	7 566	7 533	
Approche NI avancée											
Expositions aux entreprises	64 133	5 131	64 418	64 074	64 856	65 185	64 496	63 157	58 917	57 054	
Expositions aux entités souveraines ⁴	2 048	164	1 900	2 075	2 185	2 245	2 150	2 187	2 081	1 732	
Expositions aux banques	3 110	249	3 582	3 601	3 526	3 753	3 602	3 950	4 088	4 192	
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	14 566	1 165	13 691	13 156	12 115	11 497	10 483	10 242	10 477	10 409	
Expositions au commerce de détail renouvelables admissibles	16 931	1 354	17 050	17 432	17 512	17 200	16 839	16 961	16 106	16 033	
Autres expositions associées au commerce de détail	8 296	664	8 182	7 965	7 813	7 738	7 596	7 334	7 272	7 462	
Capitaux propres	813	65	699	734	705	693	717	726	725	763	
Portefeuille de négociation	3 164	253	3 641	3 359	3 576	3 387	3 301	3 213	2 930	3 148	
Titrisations	1 296	104	1 340	1 398	2 218	2 290	1 981	2 108	2 011	2 063	
Rajustement en fonction du facteur scalaire	6 852	548	6 860	6 818	6 860	6 830	6 660	6 582	6 266	6 161	
	121 209	9 697	121 363	120 612	121 366	120 818	117 825	116 460	110 873	109 017	
Autres APR de crédit	11 356	908	10 893	10 322	10 815	11 276	12 539	12 785	12 381	12 153	
Total du risque de crédit (avant les ajustements au titre de l'application progressive des charges liées aux REC) ⁵	164 890	13 191	140 269	138 471	140 098	139 794	137 705	137 433	130 820	128 703	
Risque de marché (approche des modèles internes et approche NI)											
Valeur à risque (VAR)	1 203	96	1 005	989	881	911	1 346	790	719	719	
VAR en situation de crise	2 420	194	2 066	2 104	1 623	1 729	2 019	1 978	2 051	2 075	
Exigences supplémentaires liées aux risques	2 186	175	3 167	2 383	1 624	1 209	1 134	1 295	1 606	1 586	
Titrisation et autres	169	14	85	75	47	86	15	27	32	42	
Total du risque de marché	5 978	479	6 323	5 551	4 175	3 935	4 514	4 090	4 408	4 422	
Risque opérationnel	24 327	1 946	22 452	22 081	21 746	21 327	20 202	18 180	18 194	18 139	
Total de l'APR avant les ajustements au titre de l'application progressive des charges liées aux REC et du plancher de fonds propres ^{5,6}	A	195 195	15 616	166 103	166 019	165 056	162 421	159 703	153 422	151 264	
Ajustements liés aux REC ⁵											
APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	B	3 264	261	3 655	3 247	2 977	3 021	2 998	2 880	2 685	2 625
APR aux fins des fonds propres de première catégorie	C	3 491	279	3 909	3 472	3 303	3 351	3 325	3 196	2 979	2 912
Total de l'actif pondéré en fonction du risque	D	3 672	294	4 112	3 652	3 582	3 634	3 606	3 466	3 230	3 158
Ajustement relatif au plancher de fonds propres ⁶											
APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	E	s. o.	s. o.	2 732	s. o.						
APR aux fins des fonds propres de première catégorie	F	s. o.	s. o.	2 478	s. o.						
Total de l'actif pondéré en fonction du risque	G	s. o.	s. o.	2 275	s. o.						
Total de l'APR après les ajustements au titre de l'application progressive des charges liées aux REC et du plancher de fonds propres ^{5,6}											
APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires	A+B+E	198 459	15 877	175 431	169 350	168 996	168 077	165 419	162 583	156 107	153 889
APR aux fins des fonds propres de première catégorie	A+C+F	198 686	15 895	175 431	169 575	169 322	168 407	165 746	162 899	156 401	154 176
APR aux fins du total des fonds propres	A+D+G	198 867	15 910	175 431	169 755	169 601	168 690	166 027	163 169	156 652	154 422

¹ « Tout compris » est défini par le BSIF comme les capitaux propres calculés de manière à inclure tous les ajustements réglementaires qui seront requis d'ici 2019. Certaines déductions des fonds propres feront l'objet d'une application progressive à raison de 20 % par année à compter de 2014. L'APR obtenu en appliquant la méthode transitoire n'est pas le même que celui obtenu par la méthode tout compris en raison surtout de la pondération en fonction du risque des montants qui ne sont pas encore déduits des fonds propres aux termes des dispositions transitoires du BSIF.

² Renvoient aux exigences minimales établies par le CBCB avant l'application de la réserve de conservation des fonds propres et de toute autre réserve des fonds propres, y compris, mais sans s'y limiter, le supplément de fonds propres pour les banques mondiales/nationales d'importance systémique, qui pourraient être établies par les organismes de réglementation de temps à autre. Ces exigences se calculent en multipliant l'APR par 8 %.

³ Le risque de crédit lié à The PrivateBank se calcule à l'aide de la méthode standard.

⁴ Comprendent les prêts hypothécaires à l'habitation garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), organisme fédéral canadien, et les prêts étudiants garantis par le gouvernement.

⁵ Par suite de l'option choisie par la CIBC relativement au calcul de l'exigence des fonds propres pour les REC, le calcul des ratios de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, de fonds propres de première catégorie et du total des fonds propres sera en fonction des différents APR, avant tout ajustement pour le plancher de fonds propres, à compter du troisième trimestre de 2014. L'exigence sera appliquée progressivement entre 2014 et 2019 et est liée aux dérivés de gré à gré bilatéraux compris dans l'APR lié au risque de crédit.

⁶ Depuis l'adoption du dispositif de Bâle II en 2008, le BSIF a imposé une exigence relative au plancher de fonds propres pour les institutions qui appliquent l'approche NI avancée pour le risque de crédit. On détermine le plancher de fonds propres en comparant l'exigence de fonds propres calculée selon Bâle I à celle calculée selon Bâle III, tel qu'il est indiqué par le BSIF. Toute insuffisance entre les exigences de fonds propres selon Bâle III et le plancher selon Bâle I est ajoutée aux APR.

s. o. Sans objet.

VARIATIONS DE L'ACTIF PONDÉRÉ EN FONCTION DU RISQUE AUX FINS DES FONDS PROPRES DE PREMIÈRE CATÉGORIE SOUS FORME D' ACTIONS ORDINAIRES (MÉTHODE TOUT COMPRIS ^{1, 2})

(en millions de dollars)

	T3/17 vs. T2/17		T2/17 vs. T1/17		T1/17 vs. T4/16		T4/16 vs. T3/16	
	Risque de crédit	Tranche associée au risque de crédit de la contrepartie ³	Risque de crédit	Tranche associée au risque de crédit de la contrepartie ³	Risque de crédit	Tranche associée au risque de crédit de la contrepartie ³	Risque de crédit	Tranche associée au risque de crédit de la contrepartie ³
Risque de crédit								
Solde au début de la période	143 924	10 097	141 718	9 074	143 075	8 861	142 815	8 684
Taille du portefeuille ⁴	5 963	193	2 906	750	1 151	270	2 604	419
Qualité du portefeuille ⁵	(2 070)	(301)	(1 016)	(325)	(425)	(129)	(1 507)	(160)
Mises à jour du modèle ⁶	(631)	-	(1 840)	(37)	(51)	-	(169)	-
Méthode et politique ⁷	308	-	191	-	586	361	-	-
Acquisitions et cessions	26 517	90	-	-	-	-	-	-
Variations des taux de change	(5 032)	(292)	1 977	192	(1 224)	(117)	981	63
Divers	(825)	(351)	(12)	443	(1 394)	(172)	(1 649)	(145)
Solde à la fin de la période ⁸	168 154	9 436	143 924	10 097	141 718	9 074	143 075	8 861
Risque de marché								
Solde au début de la période	6 323		5 551		4 175		3 935	
Variations des niveaux de risque ⁹	(473)		849		1 278		347	
Mises à jour du modèle ⁶	(261)		(1)		(22)		(46)	
Méthode et politique ⁷	-		-		-		-	
Acquisitions et cessions	59		-		-		-	
Variations des taux de change	330		(76)		120		(61)	
Divers	-		-		-		-	
Solde à la fin de la période	5 978		6 323		5 551		4 175	
Risque opérationnel								
Solde au début de la période	22 452		22 081		21 746		21 327	
Variations des niveaux de risque ¹⁰	306		371		335		419	
Méthode et politique ⁷	-		-		-		-	
Acquisitions et cessions	1 569		-		-		-	
Solde à la fin de la période	24 327		22 452		22 081		21 746	

¹ « Tout compris » est défini par le BSIF comme les capitaux propres calculés de manière à inclure tous les ajustements réglementaires qui seront requis d'ici 2019, tout en maintenant les règles de retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles.

² Exclut l'ajustement relatif au plancher de fonds propres.

³ Comprends les dérivés et les transactions assimilées à des mises en pension de titres.

⁴ A trait à la hausse/baisse nette des expositions sous-jacentes.

⁵ A trait aux variations des facteurs d'atténuation des risques de crédit et de la qualité du crédit des emprunteurs / des contreparties.

⁶ Ont trait aux changements apportés au modèle ou aux paramètres internes. L'incidence a été fondée sur une moyenne de cinq à dix jours.

⁷ Ont trait aux changements réglementaires touchant l'ensemble du secteur (c.-à-d., Bâle III) ainsi qu'aux changements apportés par la CIBC aux méthodes de calcul des fonds propres liés à ses portefeuilles.

⁸ Comprends un montant de 3 264 M\$ (3 655 M\$ au deuxième trimestre de 2017) au titre de l'APR incluant les REC aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires relativement aux dérivés de gré à gré bilatéraux.

⁹ Ont trait aux variations des positions ouvertes et des données du marché.

¹⁰ Ont trait aux variations des pertes et aux changements survenus dans l'environnement de l'entreprise, dans les facteurs liés au contrôle interne et dans les produits.

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT (EXPOSITION EN CAS DE DÉFAUT ¹)

(en millions de dollars)

	T3/17		T2/17		T1/17		T4/16		T3/16		T2/16		T1/16		T4/15	
	Approche NI avancée	Approche standard														
Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements																
Expositions aux entreprises																
Montants utilisés	76 424	22 316	74 544	3 362	71 977	3 204	72 807	3 370	72 146	3 126	69 382	3 086	68 379	3 467	64 578	3 190
Engagements non utilisés	38 629	3 693	39 935	147	37 667	135	36 845	145	37 054	86	36 304	86	38 239	135	37 496	112
Transactions assimilées à des mises en pension	75 016	28	72 087	38	65 326	15	53 644	33	51 372	10	49 798	14	35 900	3	31 447	12
Divers – hors bilan	13 848	675	15 688	216	15 706	235	18 350	229	15 175	440	13 336	443	10 585	504	15 694	462
Dérivés de gré à gré	8 111	75	9 885	-	8 245	-	9 001	-	8 180	-	7 870	-	8 257	-	7 481	-
	212 028	26 787	212 139	3 763	198 921	3 589	190 647	3 777	183 927	3 662	176 690	3 629	161 360	4 109	156 696	3 776
Expositions aux entités souveraines																
Montants utilisés	46 090	11 061	42 224	5 026	41 810	4 759	44 055	4 773	38 454	4 740	36 908	4 498	38 940	5 167	37 498	5 204
Engagements non utilisés	5 733	-	5 547	-	4 722	-	4 670	-	4 830	-	4 817	-	4 779	-	4 812	-
Transactions assimilées à des mises en pension	12 669	-	13 268	-	10 439	-	10 020	-	6 522	-	7 588	-	5 699	-	7 410	-
Divers – hors bilan	554	-	682	-	693	-	753	-	803	-	759	-	742	-	884	-
Dérivés de gré à gré	2 487	-	3 677	-	2 951	-	3 581	-	3 893	-	3 855	-	4 559	-	3 666	-
	67 133	11 061	65 398	5 026	60 615	4 759	63 079	4 773	54 502	4 740	53 927	4 498	54 719	5 167	54 270	5 204
Expositions aux banques																
Montants utilisés	10 276	1 854	10 326	1 776	10 150	1 689	10 715	1 940	13 894	1 847	11 488	1 717	13 081	1 778	12 889	1 374
Engagements non utilisés	984	9	1 040	-	1 089	-	1 011	-	1 036	-	889	-	1 002	-	877	-
Transactions assimilées à des mises en pension	22 459	-	22 296	-	24 008	-	22 720	-	22 386	-	22 741	-	30 807	-	33 800	-
Divers – hors bilan	62 155	-	64 972	-	61 464	-	62 107	-	59 315	-	59 184	-	58 833	-	61 022	-
Dérivés de gré à gré	6 350	233	7 603	219	6 053	160	6 005	167	5 900	211	5 304	56	5 759	168	5 153	26
	102 224	2 096	106 237	1 995	102 764	1 849	102 558	2 107	102 531	2 058	99 606	1 773	109 482	1 946	113 741	1 400
Expositions brutes des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements	381 385	39 944	383 774	10 784	362 300	10 197	356 284	10 657	340 960	10 460	330 223	9 900	325 561	11 222	324 707	10 380
Moins : garantie donnée aux termes des transactions assimilées à des mises en pension	98 861	-	95 043	-	88 596	-	76 263	-	71 017	-	71 646	-	62 423	-	64 407	-
Expositions nettes des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements	282 524	39 944	288 731	10 784	273 704	10 197	280 021	10 657	269 943	10 460	258 577	9 900	263 138	11 222	260 300	10 380
Portefeuilles de détail																
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier																
Montants utilisés	219 304	3 284	211 790	2 696	206 740	2 556	201 580	2 645	195 464	2 579	189 218	2 474	185 953	2 802	182 779	2 602
Engagements non utilisés	19 967	4	19 543	-	17 926	-	18 375	-	24 050	-	22 743	-	21 176	-	21 396	-
	239 271	3 288	231 333	2 696	224 666	2 556	219 955	2 645	219 514	2 579	211 961	2 474	207 129	2 802	204 175	2 602
Expositions au commerce de détail renouvelables admissibles																
Montants utilisés	21 922	-	21 578	-	21 504	-	21 597	-	21 139	-	20 661	-	20 596	-	20 435	-
Engagements non utilisés	46 383	-	46 623	-	48 231	-	47 140	-	46 887	-	46 545	-	45 956	-	44 983	-
Divers – hors bilan	311	-	302	-	258	-	319	-	308	-	281	-	265	-	304	-
	68 616	-	68 503	-	69 993	-	69 056	-	68 334	-	67 487	-	66 817	-	65 722	-
Autres expositions associées au commerce de détail																
Montants utilisés	10 466	1 080	10 117	851	9 762	797	9 671	794	9 616	766	9 490	726	9 221	813	9 268	762
Engagements non utilisés	2 142	30	2 088	27	2 073	25	2 026	26	1 999	26	1 975	25	1 910	27	1 888	26
Divers – hors bilan	33	-	34	-	36	-	32	-	32	-	32	-	38	-	36	-
	12 641	1 110	12 239	878	11 871	822	11 729	820	11 647	792	11 497	751	11 169	840	11 192	788
Total des portefeuilles de détail	320 528	4 398	312 075	3 574	306 530	3 378	300 740	3 465	299 495	3 371	290 945	3 225	285 115	3 642	281 089	3 390
Expositions liées aux titrisations	13 350	-	12 546	-	13 001	-	18 863	-	18 748	-	17 577	-	18 868	-	15 876	-
Expositions brutes au risque de crédit	715 263	44 342	708 395	14 358	681 831	13 575	675 887	14 122	659 203	13 831	638 745	13 125	629 544	14 864	621 672	13 770
Moins : garantie donnée aux termes des transactions assimilées à des mises en pension	98 861	-	95 043	-	88 596	-	76 263	-	71 017	-	71 646	-	62 423	-	64 407	-
Expositions nettes au risque de crédit	616 402	44 342	613 352	14 358	593 235	13 575	599 624	14 122	588 186	13 831	567 099	13 125	567 121	14 864	557 265	13 770

¹ Expositions brutes au risque de crédit après rajustements de l'évaluation du crédit liés aux garants financiers et avant la provision pour pertes sur créances.

RISQUE DE CRÉDIT – CONCENTRATION GÉOGRAPHIQUE ¹

(en millions de dollars)

	T3/17	T2/17	T1/17	T4/16	T3/16	T2/16	T1/16	T4/15	T3/15
Entreprises et gouvernements									
Canada									
Montants utilisés	79 063	75 259	72 212	75 116	74 422	70 482	70 148	63 894	58 604
Engagements non utilisés	34 791	36 021	33 465	32 082	32 578	31 863	32 279	32 085	30 871
Transactions assimilées à des mises en pension	6 730	8 244	7 748	7 497	4 336	4 430	5 369	3 227	3 497
Divers – hors bilan	51 675	55 082	54 291	54 925	49 518	46 711	44 658	51 269	54 703
Dérivés de gré à gré	7 625	11 394	7 973	8 887	8 722	8 424	10 610	9 050	10 870
	179 884	186 000	175 689	178 507	169 576	161 910	163 064	159 525	158 545
États-Unis									
Montants utilisés	41 524	40 900	39 201	38 792	37 999	35 069	38 836	41 846	43 365
Engagements non utilisés	7 596	7 403	7 360	7 923	7 937	7 556	8 355	7 589	7 407
Transactions assimilées à des mises en pension	2 430	2 299	2 253	1 675	4 181	3 342	4 007	4 323	4 562
Divers – hors bilan	19 971	18 819	19 294	21 077	20 510	19 007	20 097	20 541	23 303
Dérivés de gré à gré	4 078	4 364	4 055	3 885	3 077	2 649	2 352	2 386	2 226
	75 599	73 785	72 163	73 352	73 704	67 623	73 647	76 685	80 863
Europe									
Montants utilisés	3 805	3 623	4 189	5 244	4 602	4 497	5 119	3 882	4 099
Engagements non utilisés	1 946	2 085	1 791	1 725	1 661	1 674	2 539	2 587	2 531
Transactions assimilées à des mises en pension	1 166	1 232	781	460	572	485	451	496	478
Divers – hors bilan	4 376	6 892	3 715	4 717	4 761	7 052	4 855	5 082	5 553
Dérivés de gré à gré	3 282	3 502	3 427	3 687	3 726	3 694	4 007	3 642	3 127
	14 575	17 334	13 903	15 833	15 322	17 402	16 971	15 689	15 788
Autres pays									
Montants utilisés	8 398	7 312	8 335	8 425	7 471	7 730	6 297	5 343	5 806
Engagements non utilisés	1 013	1 013	862	796	744	917	847	924	836
Transactions assimilées à des mises en pension	557	833	395	489	174	224	156	204	184
Divers – hors bilan	535	549	563	491	504	509	550	708	475
Dérivés de gré à gré	1 963	1 905	1 794	2 128	2 448	2 262	1 606	1 222	1 526
	12 466	11 612	11 949	12 329	11 341	11 642	9 456	8 401	8 827
	282 524	288 731	273 704	280 021	269 943	258 577	263 138	260 300	264 023

¹ Ce tableau présente les renseignements relatifs à nos expositions liées aux entreprises et aux gouvernements en vertu de l'approche NI avancée. La quasi-totalité de nos expositions liées au portefeuille de détail en vertu de l'approche NI avancée sont au Canada. Expositions brutes au risque de crédit après rajustements de l'évaluation du crédit liés aux garants financiers et avant la provision pour pertes sur créances.

RISQUE DE CRÉDIT – PROFIL DES ÉCHÉANCES ¹

(en millions de dollars)

	T3/17	T2/17	T1/17	T4/16	T3/16	T2/16	T1/16	T4/15	T3/15
Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements									
Expositions aux entreprises									
Moins de 1 an ²	56 711	60 057	56 518	57 633	55 488	50 532	47 050	47 455	48 044
1 an à 3 ans	50 325	50 961	47 897	46 676	44 333	42 794	43 718	41 773	39 223
3 ans à 5 ans	34 676	34 822	34 003	36 411	36 344	36 729	37 930	36 547	35 775
Plus de 5 ans	1 818	2 169	1 957	2 108	1 638	1 272	1 447	1 454	1 210
	143 530	148 009	140 375	142 828	137 803	131 327	130 145	127 229	124 252
Expositions aux entités souveraines									
Moins de 1 an ²	18 998	14 516	15 532	15 277	14 571	13 966	15 493	20 291	29 199
1 an à 3 ans	18 926	19 695	17 024	16 886	15 951	15 129	16 780	15 559	10 932
3 ans à 5 ans	16 496	16 883	16 819	20 131	16 302	16 196	15 175	9 802	4 719
Plus de 5 ans	1 213	1 871	1 344	1 504	1 581	1 545	1 939	1 607	1 564
	55 633	52 965	50 719	53 798	48 405	46 836	49 387	47 259	46 414
Expositions aux banques									
Moins de 1 an ²	70 511	72 948	68 075	69 199	67 043	67 425	69 690	72 018	79 922
1 an à 3 ans	10 773	12 768	10 212	9 042	8 787	10 504	11 174	9 414	9 442
3 ans à 5 ans	1 611	1 573	4 008	4 627	7 396	1 573	1 710	3 354	2 997
Plus de 5 ans	466	468	315	527	509	912	1 032	1 026	996
	83 361	87 757	82 610	83 395	83 735	80 414	83 606	85 812	93 357
Total des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements	282 524	288 731	273 704	280 021	269 943	258 577	263 138	260 300	264 023
Portefeuilles de détail									
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier									
Moins de 1 an ²	75 496	70 478	68 450	69 027	75 233	75 821	76 395	80 552	79 913
1 an à 3 ans	98 288	93 231	84 631	78 550	71 028	62 362	57 985	54 158	55 112
3 ans à 5 ans	64 414	66 324	70 175	70 880	71 746	72 266	71 271	68 117	63 600
Plus de 5 ans	1 073	1 300	1 410	1 498	1 507	1 512	1 478	1 348	1 162
	239 271	231 333	224 666	219 955	219 514	211 961	207 129	204 175	199 787
Expositions au commerce de détail renouvelables admissibles									
Moins de 1 an ²	68 616	68 503	69 993	69 056	68 334	67 487	66 817	65 722	65 174
	68 616	68 503	69 993	69 056	68 334	67 487	66 817	65 722	65 174
Autres expositions associées au commerce de détail									
Moins de 1 an ²	11 754	11 501	11 274	11 242	11 204	11 092	10 785	10 813	10 804
1 an à 3 ans	174	186	185	180	210	210	211	214	271
3 ans à 5 ans	214	176	148	130	116	109	104	108	108
Plus de 5 ans	499	376	264	177	117	86	69	57	53
	12 641	12 239	11 871	11 729	11 647	11 497	11 169	11 192	11 236
Total des portefeuilles de détail	320 528	312 075	306 530	300 740	299 495	290 945	285 115	281 089	276 197
Total des expositions au risque de crédit	603 052	600 806	580 234	580 761	569 438	549 522	548 253	541 389	540 220

¹ Exclut les expositions liées aux titrisations.

² Les emprunts à vue sont inclus dans la catégorie « Moins de 1 an ».

RISQUE DE CRÉDIT ASSOCIÉ AUX DÉRIVÉS

(en millions de dollars)

	T3/17			Montant de l'équivalent crédit ¹	T3/17	T2/17	T1/17	T4/16	T3/16	T2/16	T1/16	T4/15	T3/15	
	Coût de remplacement actuel				Montant pondéré en fonction du risque									
	Négociation	GAP	Total											
Dérivés de taux d'intérêt														
Dérivés de gré à gré														
Contrats de garantie de taux d'intérêt	109	-	109	24	1	2	6	2	22	14	-	8	28	
Swaps	7 103	1 051	8 154	5 226	693	759	741	915	1 100	926	1 013	884	851	
Options achetées	148	37	185	55	17	20	14	13	21	20	15	26	16	
	7 360	1 088	8 448	5 305	711	781	761	930	1 143	960	1 028	918	895	
Dérivés négociés en Bourse	-	-	-	88	2	2	1	2	1	1	2	3	2	
Total des dérivés de taux d'intérêt	7 360	1 088	8 448	5 393	713	783	762	932	1 144	961	1 030	921	897	
Dérivés de change														
Dérivés de gré à gré														
Contrats à terme de gré à gré	3 894	74	3 968	3 132	970	869	839	900	732	874	911	668	814	
Swaps	8 090	1 919	10 009	4 030	784	775	653	673	653	603	653	656	600	
Options achetées	332	1	333	380	107	126	104	123	144	217	222	173	230	
	12 316	1 994	14 310	7 542	1 861	1 770	1 596	1 696	1 529	1 694	1 786	1 497	1 644	
Dérivés de crédit														
Dérivés de gré à gré														
Swaps sur défaillance – protection souscrite	127	-	127	75	7	4	4	7	8	9	12	14	18	
Swaps sur défaillance – protection vendue	3	-	3	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	130	-	130	78	7	4	4	7	8	9	12	14	18	
Dérivés sur actions														
Dérivés de gré à gré	1 058	74	1 132	2 017	479	540	445	379	300	306	254	254	235	
Dérivés négociés en Bourse	1 104	-	1 104	2 363	75	70	44	49	45	45	32	36	14	
	2 162	74	2 236	4 380	554	610	489	428	345	351	286	290	249	
Dérivés sur métaux précieux														
Dérivés de gré à gré	58	-	58	32	15	20	28	17	15	10	6	6	7	
Dérivés négociés en Bourse	112	-	112	17	1	1	1	-	-	5	3	8	2	
	170	-	170	49	16	21	29	17	15	15	9	14	9	
Autres dérivés sur marchandises														
Dérivés de gré à gré	1 004	-	1 004	1 830	730	1 054	991	1 025	888	743	524	616	682	
Dérivés négociés en Bourse	72	-	72	834	33	38	37	39	43	64	68	77	30	
	1 076	-	1 076	2 664	763	1 092	1 028	1 064	931	807	592	693	712	
Exposition à des activités autres que de négociation liée aux contreparties centrales					145	153	155	286	225	443	437	347	440	
Exigence de fonds propres aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires liées aux REC					3 264	3 655	3 247	2 977	3 021	2 998	2 880	2 685	2 625	
Total des dérivés avant la compensation	23 214	3 156	26 370	20 106	7 323	8 088	7 310	7 407	7 218	7 278	7 032	6 461	6 594	
Moins : incidence des accords généraux de compensation ²			(17 465)											
Total des dérivés			8 905	20 106	7 323	8 088	7 310	7 407	7 218	7 278	7 032	6 461	6 594	

¹ Somme du coût de remplacement courant et des expositions futures éventuelles, rajustée pour tenir compte des accords généraux de compensation et de l'incidence des garanties totalisant 3 457 M\$ (4 965 M\$ au deuxième trimestre de 2017). Les garanties sont composées de liquidités de 2 716 M\$ (3 956 M\$ au deuxième trimestre de 2017) et de titres du gouvernement de 742 M\$ (1 009 M\$ au deuxième trimestre de 2017).

² Comprennent les montants assujettis à la compensation en vertu d'accords de compensation exécutoires, tels que les accords de l'ISDA, les accords d'échange ou de compensation de dérivés conclus avec des contreparties, les conventions-cadres de mise en pension de titres et les conventions-cadres d'accords de prêts de titres. En vertu de tels accords, toutes les transactions en cours régies par l'accord pertinent peuvent être compensées en cas de défaut ou si un autre événement prédéterminé se produit.

QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PORTEFEUILLES DE PRÊTS AUX ENTREPRISES ET AUX GOUVERNEMENTS (MÉTHODE DE NOTATION DU RISQUE)¹

(en millions de dollars)

Note de la CIBC Expositions aux entreprises	Tranches de PD	Équivalent Standard & Poor's	Équivalent Moody's Investors Service	T3/17						T2/17							
				ECD	Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR	ECD	Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR
De première qualité																	
10	0,03 %-0,03 %	AAA	Aaa	2 015	16	69	0,02	15	3	57	1 934	16	72	0,02	18	3	61
21	0,03 %-0,03 %	AA+	Aa1	875	257	63	0,03	24	3	23	478	276	64	0,03	19	4	19
24	0,04 %-0,05 %	AA	Aa2	4 605	604	67	0,04	12	3	126	6 050	872	65	0,04	10	2	134
27	0,05 %-0,06 %	AA-	Aa3	5 452	642	64	0,05	12	4	189	8 967	726	65	0,05	12	3	306
31	0,07 %-0,09 %	A+	A1	5 280	1 474	64	0,08	34	18	954	5 239	1 621	65	0,08	31	17	871
34	0,09 %-0,12 %	A	A2	7 045	3 047	65	0,10	35	23	1 629	7 040	3 215	65	0,10	34	23	1 645
37	0,13 %-0,16 %	A-	A3	10 223	6 233	65	0,13	40	32	3 319	10 142	5 857	66	0,13	41	34	3 421
41	0,15 %-0,22 %	BBB+	Baa1	20 821	11 693	66	0,17	43	38	7 890	19 197	10 065	66	0,17	42	38	7 294
44	0,19 %-0,30 %	BBB	Baa2	14 416	7 842	66	0,24	42	44	6 336	15 518	8 019	66	0,24	43	45	6 919
47	0,31 %-0,38 %	BBB-	Baa3	17 518	8 644	68	0,33	37	48	8 445	16 528	7 983	68	0,33	37	48	7 980
				88 250	40 452	66	0,18	36	33	28 968	91 093	38 650	66	0,17	34	31	28 630
De qualité inférieure																	
51	0,39 %-0,61 %	BB+	Ba1	14 401	7 588	45	0,51	35	55	7 850	15 735	9 129	53	0,47	34	48	7 603
54	0,62 %-1,09 %	BB	Ba2	14 804	6 854	50	0,70	33	54	8 054	13 892	6 662	55	0,70	33	56	7 756
57	1,10 %-1,92 %	BB-	Ba3	10 780	4 542	51	1,28	33	68	7 341	10 802	4 654	56	1,28	34	68	7 390
61	1,93 %-3,69 %	B+	B1	7 403	3 078	52	2,07	30	68	4 998	7 792	3 245	56	2,06	31	69	5 408
64	3,70 %-7,27 %	B	B2	4 166	1 294	56	3,99	32	85	3 523	4 407	1 553	57	4,09	32	85	3 732
67	7,28 %-12,11 %	B-	B3	1 038	224	50	8,62	33	122	1 265	1 214	279	54	8,72	33	118	1 432
				52 592	23 580	49	1,38	33	63	33 031	53 842	25 522	55	1,40	33	62	33 321
Liste de surveillance																	
70	12,12 %-20,67 %	CCC+	Caa1	778	280	48	17,91	38	188	1 465	680	340	53	18,05	43	208	1 413
75	12,12 %-20,67 %	CCC à CCC-	Caa2 à Caa3	56	1	55	16,72	82	378	211	76	9	50	16,72	59	277	210
80	20,68 %-99,99 %	CC à C	Ca	329	112	44	35,44	29	148	487	664	297	52	34,63	33	173	1 149
				1 163	393	47	22,81	38	186	2 163	1 420	646	52	25,73	39	195	2 772
Défaut																	
90	100,00 %	D	C	411	36	48	100,00	36	228	959	456	55	50	100,00	30	209	953
				411	36	48	100,00	36	228	959	456	55	50	100,00	30	209	953
				142 416	64 461	60	1,10	35	46	65 121	146 811	64 873	62	1,18	34	45	65 676
Expositions aux entités souveraines																	
De première qualité																	
00	0,01 %-0,015 %	AAA	Aaa	32 367	189	64	0,01	5	1	204	32 041	189	65	0,01	3	-	143
10	0,016 %-0,025 %	AAA	Aaa	14 342	2 949	63	0,02	13	3	416	10 713	2 298	64	0,02	13	3	283
21	0,016 %-0,025 %	AA+	Aa1	1 343	772	63	0,02	18	3	34	3 081	1 503	63	0,02	11	2	64
24	0,016 %-0,025 %	AA	Aa2	2 238	586	65	0,02	38	6	143	1 957	375	67	0,02	38	7	137
27	0,026 %-0,035 %	AA-	Aa3	1 493	1 580	66	0,03	17	5	70	1 434	1 425	66	0,03	17	5	73
31	0,036 %-0,05 %	A+	A1	1 059	983	66	0,04	21	7	72	966	806	68	0,04	22	6	61
34	0,06 %-0,065 %	A	A2	938	835	66	0,05	19	7	69	868	811	67	0,05	17	7	65
37	0,066 %-0,08 %	A-	A3	489	502	66	0,08	17	10	50	688	671	66	0,08	14	9	59
41	0,09 %-0,16 %	BBB+	Baa1	523	249	66	0,14	19	12	62	348	115	70	0,14	21	13	46
44	0,16 %-0,26 %	BBB	Baa2	142	58	69	0,24	45	40	57	159	55	69	0,24	44	40	63
47	0,27 %-0,42 %	BBB-	Baa3	60	40	69	0,34	53	54	32	59	43	68	0,34	44	45	26
				54 994	8 743	65	0,02	10	2	1 209	52 314	8 291	65	0,02	8	2	1 020
De qualité inférieure																	
51	0,43 %-0,61 %	BB+	Ba1	559	179	36	0,53	10	12	65	581	237	50	0,53	12	15	87
54	0,62 %-1,09 %	BB	Ba2	38	13	52	0,73	43	74	28	37	19	57	0,73	45	80	30
57	1,10 %-1,92 %	BB-	Ba3	8	3	58	1,40	44	97	8	10	2	64	1,40	33	66	6
61	1,93 %-3,99 %	B+	B1	12	2	68	2,45	14	31	4	12	2	68	2,45	18	44	5
64	4,00 %-7,27 %	B	B2	18	1	69	6,00	30	100	19	8	1	67	6,00	30	94	8
67	7,28 %-12,11 %	B-	B3	2	-	-	9,57	74	353	6	1	-	-	9,57	77	372	5
				637	198	38	0,77	13	20	130	649	261	51	0,68	14	22	141
Liste de surveillance																	
70	12,12 %-20,67 %	CCC+	Caa1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
75	12,12 %-20,67 %	CCC à CCC-	Caa2 à Caa3	2	3	69	16,72	25	118	2	2	3	67	16,72	25	118	2
80	20,68 %-99,99 %	CC à C	Ca	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
				2	3	69	16,72	25	118	2	2	3	67	16,72	25	118	2
Défaut																	
90	100,00 %	D	C	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
				-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
				55 633	8 944	64	0,03	10	2	1 341	52 965	8 555	65	0,03	8	2	1 163

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 16.



QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PORTEFEUILLES DE PRÊTS AUX ENTREPRISES ET AUX GOUVERNEMENTS (MÉTHODE DE NOTATION DU RISQUE) ¹ (suite)

(en millions de dollars)

Note de la CIBC	Expositions aux banques	Tranches de PD	Équivalent Standard & Poor's	Équivalent Moody's Investors Service	13/17						12/17							
					Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR	Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR		
De première qualité																		
10	0,03 %	0-03 %	AAA	Aaa	2 242	-	-	0,02	21	5	115	1 784	-	-	0,02	22	6	98
21	0,03 %	0-03 %	AA+	Aa1	44	82	-	0,03	26	7	3	104	88	-	0,02	9	3	3
24	0,04 %	0-05 %	AA	Aa2	34 617	-	-	0,04	7	1	398	35 615	-	-	0,04	7	1	463
27	0,05 %	0-06 %	AA-	Aa3	5 568	-	-	0,05	15	6	330	6 128	-	-	0,05	17	6	377
31	0,07 %	0-09 %	A+	A1	12 682	49	65	0,08	25	9	1 144	14 440	50	65	0,08	24	9	1 273
34	0,09 %	0-12 %	A	A2	13 967	67	64	0,10	6	3	462	13 966	74	65	0,10	7	4	495
37	0,13 %	0-16 %	A-	A3	6 692	431	63	0,13	15	8	557	7 934	477	64	0,13	15	8	672
41	0,17 %	0-22 %	BBB+	Baa1	5 149	115	68	0,17	15	11	569	4 226	90	66	0,17	15	11	480
44	0,23 %	0-30 %	BBB	Baa2	932	516	64	0,24	11	10	93	1 617	815	64	0,24	10	10	165
47	0,31 %	0-42 %	BBB-	Baa3	387	302	63	0,34	13	14	55	548	104	64	0,34	19	20	112
					82 280	1 562	61	0,08	12	5	3 726	86 362	1 698	61	0,08	12	5	4 138
De qualité inférieure																		
51	0,43 %	0-61 %	BB+	Ba1	119	76	46	0,53	9	22	26	85	3	64	0,53	31	45	38
54	0,62 %	1-09 %	BB	Ba2	316	-	-	0,73	12	19	59	452	-	-	0,73	12	19	84
57	1,10 %	1-92 %	BB-	Ba3	49	4	32	1,40	32	80	39	36	-	1,40	20	46	16	
61	1,93 %	3-99 %	B+	B1	309	1	68	2,45	8	19	60	334	3	60	2,45	10	26	88
64	4,00 %	7-27 %	B	B2	303	-	-	6,00	16	59	179	484	-	-	6,00	16	60	289
67	12,11 %		B-	B3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
					1 096	81	46	2,85	13	33	363	1 391	6	61	2,98	14	37	515
Liste de surveillance																		
70	20,67 %		CCC+	Caa1	10	-	-	16,72	16	82	8	-	-	-	-	-	-	-
75	20,67 %		CCC à CCC-	Caa2 à Caa3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
80	99,99 %		CC à C	Ca	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
					10	-	-	16,72	15	80	8	-	-	-	-	-	-	-
Défaut																		
90	100,00 %		D	C	-	-	-	-	-	-	-	4	-	-	100,00	40	501	18
					-	-	-	-	-	-	-	4	-	-	100,00	40	501	18
					83 386	1 643	60	0,11	12	5	4 097	87 757	1 704	61	0,13	12	5	4 671
					281 435	75 048	60	0,59	23	25	70 570	287 532	75 132	62	0,65	23	25	71 510
Prêts hypothécaires commerciaux (approche de classement)																		
Très bon profil					943	108	52		70	660		1 024	10	60		70	717	
Bon profil					98	4	50		90	88		106	-	-		91	96	
Profil satisfaisant					43	15	60		114	49		52	17	71		115	60	
Profil faible					1	-	-		200	2		10	-	-		260	26	
Défaut					4	-	-		-	-		7	-	-		-	-	
					1 089	127	53		73	799		1 199	27	67		75	899	
Total des portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements					282 524	75 175	60		25	71 369		288 731	75 159	62		25	72 409	

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 16.

QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PORTEFEUILLES DE DÉTAIL ¹

(en millions de dollars)

		T3/17								
		ECD	Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR	Pertes attendues	% des pertes attendues ajustées selon la pondération moyenne des risques ²
Prêts hypothécaires à l'habitation et marges de crédit hypothécaires au Canada		Tranches de PD								
Montants assurés utilisés et non utilisés ³										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	89 986	-	-	0,01	5	1	836	1	1
	0,11 % - 0,20 %	368	-	-	0,18	22	21	76	-	21
Très faible	0,21 % - 0,35 %	715	-	-	0,25	19	21	148	-	21
	0,36 % - 0,50 %	1	-	-	0,47	16	24	-	-	25
Faible	0,51 % - 1,00 %	77	-	-	0,53	21	33	26	-	35
		91 147	-	-	0,01	5	1	1 086	1	1
Montants non assurés non utilisés ⁴										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	12 999	43 718	30	0,04	31	3	440	2	4
	0,11 % - 0,20 %	6 052	6 884	88	0,14	24	7	453	-	8
Très faible	0,21 % - 0,35 %	400	1 196	33	0,34	35	21	84	-	22
	0,36 % - 0,50 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Faible	0,51 % - 1,00 %	311	1 032	30	0,53	31	26	79	1	28
	1,01 % - 2,00 %	165	507	32	1,16	35	48	79	1	53
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	30	77	39	4,36	38	115	34	-	135
	5,01 % - 10,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Haute	10,01 % - 99,99 %	11	30	36	26,84	38	218	23	1	344
Défaut	100,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		19 968	53 444	37	0,11	29	6	1 192	7	6
Montants non assurés utilisés ⁴										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	67 817	n/a	n/a	0,06	20	3	2 097	8	3
	0,11 % - 0,20 %	14 079	n/a	n/a	0,18	23	9	1 205	6	9
Très faible	0,21 % - 0,35 %	21 237	n/a	n/a	0,31	18	10	2 202	12	11
	0,36 % - 0,50 %	300	n/a	n/a	0,44	21	15	44	-	16
Faible	0,51 % - 1,00 %	6 299	n/a	n/a	0,77	24	25	1 571	12	27
	1,01 % - 2,00 %	14 595	n/a	n/a	1,26	18	26	3 781	33	29
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	3 149	n/a	n/a	3,68	21	59	1 848	24	68
	5,01 % - 10,00 %	34	n/a	n/a	7,35	19	73	25	-	90
Haute	10,01 % - 99,99 %	422	n/a	n/a	32,93	22	121	511	30	209
Défaut	100,00 %	224	n/a	n/a	100,00	24	40	90	64	396
		128 156	n/a	n/a	0,66	20	10	13 374	189	12
Expositions au crédit renouvelables admissibles										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	28 879	34 945	75	0,04	91	3	741	11	3
	0,11 % - 0,20 %	8 187	9 184	68	0,14	86	7	561	10	8
Très faible	0,21 % - 0,35 %	5 672	5 272	76	0,27	83	11	638	13	14
	0,36 % - 0,50 %	3 811	3 935	58	0,41	88	17	643	14	21
Faible	0,51 % - 1,00 %	5 465	4 414	59	0,77	83	26	1 425	35	34
	1,01 % - 2,00 %	7 020	3 957	66	1,42	89	44	3 084	88	60
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	6 496	2 936	64	3,06	86	75	4 859	172	108
	5,01 % - 10,00 %	1 600	371	69	7,21	82	125	1 999	95	199
Haute	10,01 % - 99,99 %	1 445	550	89	27,49	86	201	2 901	342	497
Défaut	100,00 %	41	-	-	100,00	83	195	80	32	1 161
		68 616	65 564	71	1,38	88	25	16 931	812	39
Autres expositions associées au commerce de détail										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	3 068	1 505	67	0,08	36	7	210	1	7
	0,11 % - 0,20 %	173	152	69	0,12	85	24	41	-	25
Très faible	0,21 % - 0,35 %	1 157	623	48	0,29	79	41	476	3	44
	0,36 % - 0,50 %	243	239	47	0,42	84	54	132	1	59
Faible	0,51 % - 1,00 %	1 180	476	49	0,67	74	63	739	6	69
	1,01 % - 2,00 %	3 057	147	57	1,40	84	96	2 933	36	110
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	2 424	114	61	3,08	66	92	2 237	52	119
	5,01 % - 10,00 %	513	80	66	7,11	82	127	653	30	201
Haute	10,01 % - 99,99 %	773	301	61	44,47	41	83	643	87	226
Défaut	100,00 %	53	-	-	100,00	79	435	232	30	1 137
		12 641	3 637	59	4,48	65	66	8 296	246	90
		320 528	122 645	56	0,75	33	13	40 879	1 255	18

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 20.



QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PORTEFEUILLES DE DÉTAIL ¹

(en millions de dollars)

		T2/17								
		Montants notionnels des engagements ECD	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR	Pertes attendues	% des pertes ajustées selon la pondération moyenne des risques ²	
Prêts hypothécaires à l'habitation et marges de crédit hypothécaires au Canada		Tranches de PD								
Montants assurés utilisés et non utilisés ³										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	93 376	-	-	0,01	5	1	868	1	1
	0,11 % - 0,20 %	399	-	-	0,18	22	21	84	-	22
Très faible	0,21 % - 0,35 %	722	-	-	0,25	20	21	154	-	27
	0,36 % - 0,50 %	1	-	-	0,46	18	26	-	-	22
Faible	0,36 % - 0,50 %	80	-	-	0,53	21	34	27	-	35
		94 578	-	-	0,01	5	1	1 133	1	1
Montants non assurés non utilisés ⁴										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	12 642	42 558	30	0,04	32	3	437	2	4
	0,11 % - 0,20 %	6 045	6 852	88	0,14	24	8	454	2	8
Très faible	0,21 % - 0,35 %	378	1 130	34	0,34	36	21	80	-	23
	0,36 % - 0,50 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Faible	0,51 % - 1,00 %	292	972	30	0,53	31	26	75	-	28
	1,01 % - 2,00 %	151	456	-	1,17	36	50	75	1	55
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	27	67	41	4,29	38	114	31	-	135
	5,01 % - 10,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Haute	10,01 % - 99,99 %	8	21	36	26,55	36	211	16	1	332
Défaut	100,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		19 543	52 056	38	0,11	29	6	1 168	6	6
Montants non assurés utilisés ⁴										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	61 781	s. o.	s. o.	0,06	21	3	2 007	8	3
	0,11 % - 0,20 %	14 101	s. o.	s. o.	0,18	23	9	1 237	6	9
Très faible	0,21 % - 0,35 %	18 402	s. o.	s. o.	0,32	19	11	1 999	11	12
	0,36 % - 0,50 %	312	s. o.	s. o.	0,43	22	15	48	-	16
Faible	0,51 % - 1,00 %	6 775	s. o.	s. o.	0,78	24	25	1 675	12	27
	1,01 % - 2,00 %	12 071	s. o.	s. o.	1,26	18	26	3 131	27	29
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	3 172	s. o.	s. o.	3,59	22	60	1 902	25	70
	5,01 % - 10,00 %	27	s. o.	s. o.	7,53	19	75	20	-	92
Haute	10,01 % - 99,99 %	341	s. o.	s. o.	33,08	22	120	408	24	207
Défaut	100,00 %	226	s. o.	s. o.	100,00	24	42	96	63	392
		117 212	s. o.	s. o.	0,67	21	11	12 523	176	13
Expositions au crédit renouvelables admissibles										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	29 342	35 559	76	0,04	89	3	734	11	3
	0,11 % - 0,20 %	8 400	6 277	67	0,15	84	7	601	11	9
Très faible	0,21 % - 0,35 %	3 034	488	83	0,24	84	10	315	6	13
	0,36 % - 0,50 %	6 675	3 240	62	0,40	86	16	1 073	23	20
Faible	0,51 % - 1,00 %	2 818	350	56	0,80	84	27	767	19	36
	1,01 % - 2,00 %	9 812	2 837	65	1,46	87	44	4 341	125	60
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	6 031	5 294	64	3,59	87	83	5 029	188	122
	5,01 % - 10,00 %	1 184	2 344	76	8,44	82	138	1 638	82	225
Haute	10,01 % - 99,99 %	1 166	9 312	78	31,15	87	211	2 460	318	551
Défaut	100,00 %	41	-	-	100,00	84	224	92	31	1 176
		68 503	65 701	71	1,38	87	25	17 050	814	40
Autres expositions associées au commerce de détail										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	2 949	1 527	66	0,08	36	7	200	1	7
	0,11 % - 0,20 %	167	129	67	0,13	84	26	43	-	27
Très faible	0,21 % - 0,35 %	1 027	580	47	0,29	79	41	425	2	44
	0,36 % - 0,50 %	440	216	47	0,40	76	48	212	1	52
Faible	0,51 % - 1,00 %	913	570	53	0,69	76	65	590	5	71
	1,01 % - 2,00 %	3 088	159	55	1,40	84	97	2 992	36	112
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	2 388	156	-	3,21	67	93	2 226	54	121
	5,01 % - 10,00 %	486	65	57	7,59	83	131	635	31	209
Haute	10,01 % - 99,99 %	727	184	59	44,74	40	83	605	83	227
Défaut	100,00 %	54	-	-	100,00	82	467	253	29	1 131
		12 239	3 586	59	4,49	65	67	8 181	242	92
		312 075	121 343	57	0,74	33	13	40 055	1 239	18

QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PORTEFEUILLES DE DÉTAIL ¹

(en millions de dollars)

		T1/17								
		Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR	% des pertes attendues ajustées selon la pondération attendues moyenne des risques ²		
		ECD								
Prêts hypothécaires à l'habitation et marges de crédit hypothécaires au Canada		Tranches de PD								
Montants assurés utilisés et non utilisés ³										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	93,279	-	-	0,01	5	1	861	1	1
	0,11 % - 0,20 %	385	-	-	0,18	22	21	81	-	21
Très faible	0,21 % - 0,35 %	694	-	-	0,26	20	22	152	-	23
	0,36 % - 0,50 %	1	-	-	0,47	16	24	-	-	24
Faible	0,51 % - 1,00 %	85	-	-	0,54	21	34	29	-	36
		94,444	-	-	0,01	5	1	1,123	1	1
Montants non assurés non utilisés ⁴										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	12,299	41,427	30	0,04	32	3	428	1	4
	0,11 % - 0,20 %	4,615	5,110	90	0,14	24	7	341	2	8
Très faible	0,21 % - 0,35 %	546	1,614	34	0,30	35	19	104	1	20
	0,36 % - 0,50 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Faible	0,51 % - 1,00 %	280	930	30	0,53	31	26	73	-	28
	1,01 % - 2,00 %	145	445	33	1,16	35	48	70	1	54
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	31	76	41	4,30	36	111	34	1	131
	5,01 % - 10,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Haute	10,01 % - 99,99 %	10	28	36	26,87	38	218	1	1	344
Défaut	100,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		17,926	49,630	36	0,11	30	6	1,071	6	6
Montants non assurés utilisés ⁴										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	58,568	s. o.	s. o.	0,06	21	3	1,913	7	3
	0,11 % - 0,20 %	12,392	s. o.	s. o.	0,18	21	8	1,013	5	9
Très faible	0,21 % - 0,35 %	18,954	s. o.	s. o.	0,31	20	11	2,080	12	12
	0,36 % - 0,50 %	284	s. o.	s. o.	0,43	22	15	43	-	16
Faible	0,51 % - 1,00 %	6,333	s. o.	s. o.	0,78	22	24	1,529	11	26
	1,01 % - 2,00 %	12,218	s. o.	s. o.	1,25	18	26	3,219	28	29
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	2,970	s. o.	s. o.	3,60	21	59	1,767	23	69
	5,01 % - 10,00 %	24	s. o.	s. o.	7,52	20	78	19	-	96
Haute	10,01 % - 99,99 %	334	s. o.	s. o.	34,26	22	122	408	24	214
Défaut	100,00 %	219	s. o.	s. o.	100,00	25	43	94	62	398
		112,296	s. o.	s. o.	0,68	20	11	12,085	172	13
Expositions au crédit renouvelables admissibles										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	30,362	36,396	78	0,04	91	2	688	10	-3
	0,11 % - 0,20 %	11,490	12,726	69	0,14	88	7	817	14	9
Très faible	0,21 % - 0,35 %	2,434	2,766	74	0,29	86	13	308	6	16
	0,36 % - 0,50 %	4,182	3,876	62	0,38	83	15	623	13	19
Faible	0,51 % - 1,00 %	4,262	3,788	63	0,62	90	23	1,000	23	30
	1,01 % - 2,00 %	8,257	3,679	71	1,46	87	44	3,661	105	60
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	5,251	1,211	76	3,54	88	83	4,373	162	122
	5,01 % - 10,00 %	2,414	616	89	6,88	89	131	3,155	146	207
Haute	10,01 % - 99,99 %	1,295	408	81	31,05	89	209	2,709	355	552
Défaut	100,00 %	46	-	-	100,00	84	212	98	36	1,177
		69,993	65,466	74	1,43	89	25	17,432	870	40
Autres expositions associées au commerce de détail										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	2,888	1,521	65	0,08	35	7	190	1	7
	0,11 % - 0,20 %	178	163	69	0,13	84	26	46	-	27
Très faible	0,21 % - 0,35 %	963	574	45	0,29	80	42	405	2	45
	0,36 % - 0,50 %	406	306	53	0,40	77	48	196	1	52
Faible	0,51 % - 1,00 %	860	372	48	0,69	76	65	555	4	71
	1,01 % - 2,00 %	2,965	193	57	1,39	84	97	2,867	35	111
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	2,394	86	56	3,22	68	95	2,265	55	123
	5,01 % - 10,00 %	484	82	67	7,53	83	130	628	30	208
Haute	10,01 % - 99,99 %	677	257	61	43,60	41	86	583	81	235
Défaut	100,00 %	56	-	-	100,00	82	409	230	33	1,150
		11,871	3,554	59	4,37	65	67	7,965	242	92
		306,530	118,650	58	0,75	34	13	39,676	1,291	18

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 20.



QUALITÉ DU CRÉDIT DE L'EXPOSITION EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PORTEFEUILLES DE DÉTAIL ¹

(en millions de dollars)

		T4/16								
		ECD	Montants notionnels des engagements non utilisés	% de l'ECD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la PCD moyenne pondérée en fonction des expositions	% de la pondération de la moyenne pondérée des expositions	APR	Pertes attendues	% des pertes attendues ajustées selon la pondération moyenne des risques ²
Prêts hypothécaires à l'habitation et marges de crédit hypothécaires au Canada		Tranches de PD								
Montants assurés utilisés et non utilisés ³										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	96 275	-	-	0,01	5	1	887	1	1
	0,11 % - 0,20 %	397	-	-	0,18	22	21	83	-	21
Très faible	0,21 % - 0,35 %	701	-	-	0,26	20	22	155	-	23
	0,36 % - 0,50 %	1	-	-	0,46	16	24	-	-	24
Faible	0,51 % - 1,00 %	82	-	-	0,54	22	35	28	-	36
		97 456	-	-	0,01	5	1	1 153	1	1
Montants non assurés non utilisés ⁴										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	11 914	40 153	30	0,04	32	3	411	1	4
	0,11 % - 0,20 %	5 485	5 970	92	0,14	24	7	403	2	8
Très faible	0,21 % - 0,35 %	525	1 531	34	0,30	35	19	97	1	20
	0,36 % - 0,50 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Faible	0,51 % - 1,00 %	275	913	30	0,53	31	25	70	-	27
	1,01 % - 2,00 %	140	431	32	1,16	35	48	67	1	53
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	26	61	42	4,25	38	115	30	-	135
	5,01 % - 10,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Haute	10,01 % - 99,99 %	11	31	34	-	37	21	-	-	334
Défaut	100,00 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-
		18 376	49 090	37	0,11	29	6	1 100	6	6
Montants non assurés utilisés ⁴										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	55 276	s. o.	s. o.	0,06	21	3	1 822	7	3
	0,11 % - 0,20 %	11 154	s. o.	s. o.	0,18	22	8	883	4	8
Très faible	0,21 % - 0,35 %	17 677	s. o.	s. o.	0,31	20	11	1 956	-	12
	0,36 % - 0,50 %	282	s. o.	s. o.	0,42	22	15	42	-	16
Faible	0,51 % - 1,00 %	5 709	s. o.	s. o.	0,77	22	23	1 330	10	25
	1,01 % - 2,00 %	10 627	s. o.	s. o.	1,26	18	26	2 758	-	29
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	2 833	s. o.	s. o.	3,61	22	59	1 678	22	69
	5,01 % - 10,00 %	30	s. o.	s. o.	7,49	20	78	24	-	96
Haute	10,01 % - 99,99 %	343	s. o.	s. o.	32,52	23	129	441	26	223
Défaut	100,00 %	192	s. o.	s. o.	100,00	26	42	81	56	406
		104 123	s. o.	s. o.	0,67	21	11	11 015	160	13
Expositions au crédit renouvelables admissibles										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	29 612	35 662	77	0,04	91	2	670	9	3
	0,11 % - 0,20 %	11 386	12 623	69	0,14	88	7	809	14	9
Très faible	0,21 % - 0,35 %	2 349	2 691	73	0,29	86	13	297	6	16
	0,36 % - 0,50 %	4 213	3 890	62	0,38	83	15	629	13	19
Faible	0,51 % - 1,00 %	4 218	3 785	63	0,62	90	23	989	23	30
	1,01 % - 2,00 %	8 191	3 662	70	1,46	87	44	3 636	105	60
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	5 237	1 205	75	3,54	88	83	4 365	162	122
	5,01 % - 10,00 %	2 459	617	89	6,86	89	131	3 218	149	207
Haute	10,01 % - 99,99 %	1 347	439	79	29,92	89	209	2 809	355	538
Défaut	100,00 %	44	-	-	100,00	83	205	90	34	1 167
		69 056	64 574	73	1,44	89	25	17 512	870	41
Autres expositions associées au commerce de détail										
Exceptionnellement faible	0,01 % - 0,10 %	1 350	1 547	64	0,07	68	13	170	1	13
	0,11 % - 0,20 %	165	147	70	0,13	84	26	42	-	27
Très faible	0,21 % - 0,35 %	951	561	45	0,30	81	42	403	2	45
	0,36 % - 0,50 %	394	281	65	0,40	77	49	191	-	52
Faible	0,51 % - 1,00 %	855	361	48	0,69	76	65	555	4	71
	1,01 % - 2,00 %	4 883	187	57	1,32	50	57	2 792	34	66
Moyenne	2,01 % - 5,00 %	1 929	80	57	3,37	83	57	2 251	1	152
	5,01 % - 10,00 %	477	74	65	7,54	83	130	619	30	208
Haute	10,01 % - 99,99 %	672	251	60	44,03	41	85	572	79	232
Défaut	100,00 %	53	-	-	100,00	82	411	218	31	1 142
		11 729	3 489	58	4,48	64	67	7 813	236	92
		300 740	117 153	58	0,75	34	13	38 593	1 273	18

¹ Ils comprennent : les prêts hypothécaires à l'habitation et marges de crédit hypothécaires au Canada; des expositions renouvelables liées à la clientèle de détail admissible (cartes de crédit et marges de crédit non garanties); et d'autres expositions liées à la clientèle de détail (les prêts garantis par des actifs autres que résidentiels, les prêts non garantis, y compris les prêts étudiants, et les prêts notés aux PME). Ces portefeuilles de détail assujettis à l'approche NI avancée sont exclus des portefeuilles internationaux assujettis à l'approche standard. Les montants sont présentés avant la provision pour pertes sur créances et après l'atténuation du risque de

² Calculé ainsi : (APR + 12,5 x pertes attendues) / ECD. Le calcul est fondé sur des montants non arrondis.

³ Comprendent les prêts hypothécaires à l'habitation assurés, pour lesquels nous utilisons l'approche de substitution, selon laquelle les valeurs de PD et de PCD appropriées pour le fournisseur d'assurance sont utilisées aux fins du calcul des APR. Nous n'avons aucun montant utilisé ou non utilisé de marges de crédit hypothécaire

⁴ Comprendent les prêts hypothécaires à l'habitation et les marges de crédit hypothécaires.

s. o. Sans objet.

RISQUE DE CRÉDIT EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE – PERTES

	T3/17		T2/17		T1/17		T4/16	
	Niveaux de pertes attendues (%) ¹	Niveaux de pertes réelles (%) ¹	Niveaux de pertes attendues (%) ¹	Niveaux de pertes réelles (%) ¹	Niveaux de pertes attendues (%) ¹	Niveaux de pertes réelles (%) ¹	Niveaux de pertes attendues (%) ¹	Niveaux de pertes réelles (%) ¹
Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements								
Expositions aux entreprises	0,62	0,06	0,62	0,11	0,67	0,24	0,57	0,29
Expositions aux entités souveraines	0,01	-	0,02	-	0,01	-	0,01	-
Expositions aux banques	0,17	-	0,15	-	0,12	-	0,13	-
Portefeuilles de détail								
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	0,08	0,01	0,08	0,01	0,08	0,01	0,07	0,01
Expositions au commerce de détail renouvelables admissibles	4,02	2,96	4,01	3,05	3,97	3,05	3,68	2,97
Autres expositions associées au commerce de détail	2,44	0,99	2,46	1,02	2,41	1,06	2,38	1,07

	T3/16		T2/16		T1/16		T4/15	
	Niveaux de pertes attendues (%) ¹	Niveaux de pertes réelles (%) ¹	Niveaux de pertes attendues (%) ¹	Niveaux de pertes réelles (%) ¹	Niveaux de pertes attendues (%) ¹	Niveaux de pertes réelles (%) ¹	Niveaux de pertes attendues (%) ¹	Niveaux de pertes réelles (%) ¹
Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements								
Expositions aux entreprises	0,56	0,31	0,53	0,25	0,52	0,13	0,54	0,11
Expositions aux entités souveraines	0,01	-	0,01	-	0,01	-	0,01	-
Expositions aux banques	0,12	-	0,11	-	0,13	-	0,12	-
Portefeuilles de détail								
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	0,07	0,01	0,06	0,01	0,06	0,01	0,06	0,01
Expositions au commerce de détail renouvelables admissibles	3,66	2,86	3,42	2,77	3,67	2,75	3,61	2,72
Autres expositions associées au commerce de détail	2,21	1,04	2,13	1,03	2,20	1,09	2,51	1,09

¹ Les niveaux de pertes réelles pour chaque trimestre représentent les radiations, moins les recouvrements majorés de la variation des provisions sur les prêts douteux des douze derniers mois, divisées par le solde impayé au début de la période de douze mois précédente. Le niveau de pertes attendues représente le niveau de pertes qui avait été prévu par les estimations en fonction des paramètres de Bâle au début de la période définie ci-dessus.

Les écarts entre les niveaux de pertes réelles et les niveaux de pertes attendues sont attribuables à ce qui suit :

Les pertes attendues sont généralement calculées à l'aide des paramètres de risque fondés sur tout le cycle économique alors que les pertes réelles sont établies à un moment dans le temps et reflètent les conditions économiques les plus à jour. Les paramètres fondés sur le cycle économique sont estimés afin d'inclure un horizon à long terme et ainsi les pertes réelles peuvent dépasser les pertes attendues lors de ralentissement économique et peuvent être inférieures aux pertes attendues en périodes de croissance économique.

EXPOSITIONS LIÉES AUX ENTREPRISES ET AUX GOUVERNEMENTS EN VERTU DE L'APPROCHE NI AVANCÉE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ¹

(en millions de dollars) □

	T3/17					Total	T2/17	T1/17	T4/16	T3/16	T2/16	T1/16	T4/15	T3/15
	Montants utilisés	Engagements non utilisés	Transactions assimilées à des mises en pension	Divers – hors bilan	Dérivés de gré à gré		Total							
Prêts hypothécaires commerciaux	1 021	67	-	-	-	1 088	1 200	1 406	1 694	2 126	2 617	7 746	8 066	8 128
Institutions financières	37 892	3 901	10 045	69 138	10 366	131 342	135 655	131 665	134 727	126 294	120 458	120 593	127 879	133 913
Commerce de détail et de gros	4 188	2 675	-	256	216	7 335	7 285	7 187	6 967	7 001	7 016	6 769	6 806	6 466
Services aux entreprises	6 853	2 162	28	571	125	9 739	9 046	8 860	8 682	8 308	8 183	7 659	7 312	7 365
Fabrication – biens d'équipement	2 116	2 008	-	432	122	4 678	4 817	4 616	4 651	4 783	4 763	5 218	4 528	4 338
Fabrication – biens de consommation	3 006	1 609	-	225	46	4 886	4 875	4 566	4 546	4 705	4 621	4 403	4 065	4 144
Immobilier et construction	28 816	6 853	-	995	147	36 811	36 964	34 817	34 549	33 616	30 896	25 445	24 074	23 327
Agriculture	5 215	1 546	-	21	44	6 826	6 886	6 692	6 582	6 749	6 590	6 526	6 278	6 063
Pétrole et gaz	7 248	7 681	-	943	1 458	17 330	17 431	16 762	17 655	17 185	16 497	18 653	17 276	17 384
Mines	1 425	2 679	-	733	108	4 945	4 934	4 782	5 104	4 800	4 725	5 276	4 816	4 718
Produits forestiers	450	443	-	136	11	1 040	1 096	1 091	1 072	1 196	1 207	1 221	1 283	1 301
Matériel informatique et logiciels	680	524	-	28	54	1 286	1 213	1 125	1 108	1 198	1 346	1 179	1 112	1 147
Télécommunications et câblodistribution	752	1 426	-	417	204	2 799	2 324	2 058	2 040	2 138	2 126	2 321	2 241	2 169
Diffusion, édition et impression	383	137	-	-	5	525	636	872	889	899	884	730	681	691
Transport	3 626	1 878	-	437	708	6 649	6 277	5 891	5 867	5 731	5 254	5 175	4 999	4 906
Services publics	4 146	5 092	-	1 837	646	11 721	12 991	11 670	11 197	11 435	11 725	11 848	10 943	10 467
Éducation, soins de santé et services	2 608	880	27	86	111	3 712	3 946	3 699	3 624	3 699	3 573	3 443	2 971	2 832
Gouvernements	22 365	3 785	783	302	2 577	29 812	31 155	25 945	29 067	28 080	26 096	28 933	24 970	24 664
	132 790	45 346	10 883	76 557	16 948	282 524	288 731	273 704	280 021	269 943	258 577	263 138	260 300	264 023

¹ Expositions brutes au risque de crédit après rajustements de l'évaluation du crédit liés aux garants financiers et avant la provision pour pertes sur créances.

ECD EN VERTU DE L'APPROCHE STANDARD

(en millions de dollars)

	Catégorie de pondération du risque							Total
	0 %	20 %	35 %	50 %	75 %	100 %	150 %	
T3/17								
Expositions aux entreprises	-	-	-	-	-	26 666	121	26 787
Expositions aux entités souveraines	6 020	4 304	-	128	-	576	33	11 061
Expositions aux banques	-	1 744	-	115	-	237	-	2 096
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	-	-	-	-	3 041	13	234	3 288
Autres expositions associées au commerce de détail	-	-	-	-	1 044	11	55	1 110
	6 020	6 048	-	243	4 085	27 503	443	44 342
T2/17	3 890	1 854	-	491	3 259	4 511	353	14 358
T1/17	3 828	1 757	-	366	3 068	4 207	349	13 575
T4/16	3 673	1 910	-	509	3 133	4 480	417	14 122
T3/16	3 767	1 929	-	383	3 022	4 299	431	13 831
T2/16	3 570	1 799	-	366	2 863	4 087	440	13 125
T1/16	4 178	1 963	-	280	3 196	4 715	532	14 864
T4/15	4 157	1 560	-	263	2 964	4 332	494	13 770
T3/15	4 201	1 507	-	221	2 931	4 288	553	13 701

EXPOSITIONS COUVERTES PAR DES CAUTIONNEMENTS ET DES DÉRIVÉS DE CRÉDIT ¹

(en millions de dollars)

	T3/17			T2/17			T1/17			T4/16		
	Fournisseur de cautionnements/dérivés de crédit			Fournisseur de cautionnements/dérivés de crédit			Fournisseur de cautionnements/dérivés de crédit			Fournisseur de cautionnements/dérivés de crédit		
	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques
Expositions aux entreprises	8 628	950	3 154	9 000	2 385	3 949	8 985	988	4 142	8 433	1 078	5 328
Expositions aux entités souveraines	17	8 389	-	18	9 026	-	11	9 243	-	113	10 091	-
Expositions aux banques	-	2 051	32 550	-	1 633	33 312	-	1 675	31 469	-	1 810	32 633
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	2 339	88 810	-	2 352	92 225	-	2 210	92 235	-	2 215	95 242	-
Autres expositions associées au commerce de détail	-	11	-	-	12	-	-	13	-	-	14	-
	10 984	100 211	35 704	11 370	105 281	37 261	11 306	104 154	35 611	10 761	108 235	37 961

	T3/16			T2/16			T1/16			T4/15		
	Fournisseur de cautionnements/dérivés de crédit			Fournisseur de cautionnements/dérivés de crédit			Fournisseur de cautionnements/dérivés de crédit			Fournisseur de cautionnements/dérivés de crédit		
	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques	Expositions aux entreprises	Expositions aux entités souveraines	Expositions aux banques
Expositions aux entreprises	7 833	1 071	3 810	7 253	1 142	3 043	7 265	1 382	1 629	7 523	1 238	4 685
Expositions aux entités souveraines	114	6 226	-	18	8 556	-	-	7 655	-	-	4 383	-
Expositions aux banques	-	5 086	31 589	-	1 861	30 672	-	2 234	30 649	-	3 211	32 189
Expositions au crédit personnel garanti – immobilier	2 210	97 656	-	2 199	100 408	-	2 056	101 158	-	1 884	102 154	-
Autres expositions associées au commerce de détail	-	16	-	-	17	-	-	19	-	-	22	-
	10 157	110 055	35 399	9 470	111 984	33 715	9 321	112 448	32 278	9 407	111 008	36 874

EXPOSITIONS TITRISÉES EN TANT QU'ÉTABLISSEMENT CÉDANT ²

(en millions de dollars)

	T3/17	T2/17	T1/17	T4/16	T3/16	T2/16	T1/16	T4/15	T3/15
	Total								
Prêts hypothécaires commerciaux									
Titrisés	-	7	63	156	194	209	223	225	228
Vendus	-	7	63	156	194	209	223	225	228

¹ Ce tableau présente les renseignements concernant les facteurs d'atténuation du risque de crédit appliqués aux expositions en vertu de l'approche NI avancée

² Aucuns prêts douteux bruts ni autres prêts en souffrance ou radiations nettes pour la période présentée.

EXPOSITIONS LIÉES AUX FONDS MULTICÉDANTS SOUTENUS PAR LES BANQUES

(en millions de dollars)

	T3/17	T2/17	T1/17	T4/16	T3/16	T2/16	T1/16	T4/15	T3/15
Montant de l'actif									
Prêts hypothécaires à l'habitation canadiens	665	502	589	546	593	-	-	-	-
Contrats de location – automobile/parc	1 106	1 178	1 248	1 070	1 147	1 223	1 292	930	987
Prêts automobiles	1 200	809	911	1 054	577	677	778	884	485
Prêts aux franchises	489	477	449	468	470	461	409	391	398
Cartes de crédit	720	720	875	875	725	710	710	710	710
Locations de matériel et prêts pour le matériel	1 215	1 118	1 257	1 364	1 218	1 186	1 198	950	988
Financement de stocks des concessionnaires	155	55	55	55	55	55	55	115	145
	5 550	4 859	5 384	5 432	4 785	4 312	4 442	3 980	3 713
Prêts douteux et autres prêts en souffrance ¹	17	20	19	18	17	18	18	16	16

EXPOSITIONS TOTALES LIÉES À LA TITRISATION (APPROCHE NI)

(en millions de dollars)

	T3/17	T2/17	T1/17	T4/16	T3/16	T2/16	T1/16	T4/15	T3/15
	Placements et prêts	Facilités de liquidité et de crédit inutilisées	Dérivés de crédit vendus	Exposition totale	Expositions liées aux activités de retitrisation ²	Exposition totale			
Autres que de négociation									
Créances titrisées de tiers ³									
Fonds multicédants soutenus par la CIBC et entités	262	8 397	-	8 659	-	7 571	7 896	7 921	7 348
Entités émettrices structurées par des tiers	3 224	1 434	33	4 691	57	4 975	5 105	10 942	11 400
Négociation ⁴	156	-	-	156	-	109	146	125	155
ECD totale	3 642	9 831	33	13 506	57	12 655	13 147	18 988	18 903

- ¹ Les prêts douteux et autres prêts en souffrance sont liés aux actifs qui sont donnés en garantie au titre des billets à court terme émis par les fonds multicédants. La CIBC ne conserve aucune exposition directe au risque de crédit relativement aux actifs des fonds multicédants. Le risque de perte lié à ces actifs est réduit de façon considérable grâce aux améliorations des modalités de crédit proposées par chaque programme pour ces fonds multicédants. Dans certains cas, le montant des prêts douteux et des autres prêts en souffrance est lié à un groupe d'actifs, qui peut être financé par de nombreuses parties en plus des fonds multicédants soutenus par la CIBC. Les fonds multicédants soutenus par la CIBC ne sont exposés qu'au prorata des montants des prêts douteux et des autres prêts en souffrance, en fonction du montant proportionnel des participations qu'ils financent, et non le montant total lié au groupe d'actifs susmentionné.
- ² Les expositions liées aux activités de retitrisation comprennent un montant de 24 M\$ (79 M\$ au deuxième trimestre de 2017) en placements et prêts, un montant de néant (néant au deuxième trimestre de 2017) en facilités de crédit inutilisées et un montant de 33 M\$ (38 M\$ au deuxième trimestre de 2017) en dérivés de crédit vendus.
- ³ Comprennent les titres adossés à des prêts avec flux groupés, le papier commercial adossé à des créances, les titres privilégiés de fiducies, les titres adossés à des créances avec flux groupés et d'autres titres. Il n'y avait pas d'expositions liées à la titrisation relativement aux propres actifs titrisés de la Banque. Il n'y avait pas d'expositions liées à la titrisation relativement aux propres actifs titrisés de la Banque.
- ⁴ Comprends les titres adossés à des créances mobilières.

EXPOSITIONS LIÉES À LA TITRISATION – ACTIF PONDÉRÉ EN FONCTION DU RISQUE ET IMPUTATIONS AUX FONDS PROPRES (APPROCHE NI)

(en millions de dollars)

	T3/17						T2/17					
	ECD ¹		APR		Imputation aux fonds propres		ECD ¹		APR		Imputation aux fonds propres	
	Titrisations	Retrisations	Titrisations	Retrisations	Titrisations	Retrisations	Titrisations	Retrisations	Titrisations	Retrisations	Titrisations	Retrisations
Négociation												
Méthode de notations												
AAA à BBB-	156	-	22	-	2	-	109	-	14	-	1	-
Expositions non cotées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des expositions liées à la négociation	156	-	22	-	2	-	109	-	14	-	1	-
Expositions autres que de négociation												
Méthode de notations												
AAA à BBB-	3 298	19	236	8	19	1	2 950	74	213	30	17	2
BB+ à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cote inférieure à BB-	12	-	156	-	12	-	14	-	171	-	14	-
	3 310	19	392	8	31	1	2 964	74	384	30	31	2
Méthode d'évaluation interne												
AAA à BBB-	6 957	-	487	-	40	-	6 771	-	474	-	38	-
BB+ à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	6 957	-	487	-	40	-	6 771	-	474	-	38	-
Formule réglementaire	3 026	33	281	128	22	10	2 694	38	300	152	24	12
Expositions non cotées ²	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dédution du capital												
Fonds propres de première et de deuxième catégories												
Cote inférieure à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Expositions non cotées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des expositions autres que de négociation	13 293	52	1 160	136	93	11	12 429	112	1 158	182	93	14
Exposition totale	13 449	52	1 182	136	95	11	12 538	112	1 172	182	94	14

(en millions de dollars)

	T1/17						T4/16					
	ECD ¹		APR		Imputation aux fonds propres		ECD ¹		APR		Imputation aux fonds propres	
	Titrisations	Retrisations	Titrisations	Retrisations	Titrisations	Retrisations	Titrisations	Retrisations	Titrisations	Retrisations	Titrisations	Retrisations
Négociation												
Méthode de notations												
AAA à BBB-	146	-	14	-	1	-	125	-	12	-	1	-
Expositions non cotées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des expositions liées à la négociation	146	-	14	-	1	-	125	-	12	-	1	-
Expositions autres que de négociation												
Méthode de notations												
AAA à BBB-	3 136	102	235	41	19	3	3 662	373	272	238	22	19
BB+ à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cote inférieure à BB-	13	-	163	-	13	-	13	-	168	-	13	-
	3 149	102	398	41	32	3	3 675	373	440	238	35	19
Méthode d'évaluation interne												
AAA à BBB-	7 110	-	498	-	40	-	7 192	-	523	-	42	-
BB+ à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	7 110	-	498	-	40	-	7 192	-	523	-	42	-
Formule réglementaire	2 595	37	343	118	28	9	7 323	44	811	206	65	16
Expositions non cotées ²	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dédution du capital												
Fonds propres de première et de deuxième catégories												
Cote inférieure à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Expositions non cotées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des expositions autres que de négociation	12 854	139	1 239	159	100	12	18 190	417	1 774	444	142	35
Exposition totale	13 000	139	1 253	159	101	12	18 315	417	1 786	444	143	35

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.



EXPOSITIONS LIÉES À LA TITRISATION – ACTIF PONDÉRÉ EN FONCTION DU RISQUE ET IMPUTATIONS AUX FONDS PROPRES (APPROCHE NI) (suite)

(en millions de dollars)

	T3/16						T2/16					
	ECD ¹		APR		Imputation aux fonds propres		ECD ¹		APR		Imputation aux fonds propres	
	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations
Négociation												
Méthode de notations												
AAA à BBB-	155	-	15	-	1	-	159	-	12	-	1	-
Expositions non cotées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des expositions liées à la négociation	155	-	15	-	1	-	159	-	12	-	1	-
Expositions autres que de négociation												
Méthode de notations												
AAA à BBB-	4 118	540	305	317	24	25	4 057	628	293	346	23	28
BB+ à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cote inférieure à BB-	13	-	163	-	13	-	13	-	157	-	13	-
Méthode d'évaluation interne	4 131	540	468	317	37	25	4 070	628	450	346	36	28
AAA à BBB-	6 375	-	446	-	36	-	5 501	-	385	-	30	-
BB+ à BB-	6 375	-	446	-	36	-	5 501	-	385	-	30	-
Formule réglementaire	7 410	46	888	191	70	15	7 086	44	663	129	53	10
Expositions non cotées ²	-	-	-	-	-	-	-	1	-	8	-	1
Déduction du capital												
Fonds propres de première et de deuxième catégories												
Cote inférieure à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Expositions non cotées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des expositions autres que de négociation	17 916	586	1 782	508	143	40	16 657	673	1 498	483	119	39
Exposition totale	18 071	586	1 797	508	144	40	16 816	673	1 510	483	120	39

(en millions de dollars)

	T1/16						T4/15					
	ECD ¹		APR		Imputation aux fonds propres		ECD ¹		APR		Imputation aux fonds propres	
	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations	Titrisations	Retitrisations
Négociation												
Méthode de notations												
AAA à BBB-	277	-	22	-	2	-	247	-	20	-	2	-
Expositions non cotées	-	-	2	-	-	-	-	-	4	-	-	-
Total des expositions liées à la négociation	277	-	24	-	2	-	247	-	24	-	2	-
Expositions autres que de négociation												
Méthode de notations												
AAA à BBB-	4 441	715	321	382	26	31	4 015	747	292	391	23	31
BB+ à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cote inférieure à BB-	14	-	175	-	14	-	13	-	163	-	13	-
Méthode d'évaluation interne	4 455	715	496	382	40	31	4 028	747	455	391	36	31
AAA à BBB-	5 390	-	377	-	30	-	4 785	-	335	-	27	-
BB+ à BB-	5 390	-	377	-	30	-	4 785	-	335	-	27	-
Formule réglementaire	7 977	50	717	127	57	10	5 969	66	497	325	40	26
Expositions non cotées ²	-	1	-	9	-	1	-	1	-	8	-	1
Déduction du capital												
Fonds propres de première et de deuxième catégories												
Cote inférieure à BB-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Expositions non cotées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des expositions autres que de négociation	17 822	766	1 590	518	127	42	14 782	814	1 287	724	103	58
Exposition totale	18 099	766	1 614	518	129	42	15 029	814	1 311	724	105	58

¹ Net des sûretés financières d'un montant de 5 M\$ (5 M\$ au deuxième trimestre de 2017) pour les expositions aux retitrisations.

² Expositions non cotées qui ne sont pas assujetties à la formule réglementaire.

Actif pondéré en fonction du risque (APR)

L'APR est constitué de trois éléments : i) l'APR reflétant le risque de crédit est calculé au moyen de l'approche NI avancée et de l'approche standard. Selon l'approche NI avancée, l'APR est calculé au moyen des probabilités de défaut, des pertes en cas de défaut et des expositions en cas de défaut et, dans certains cas, des ajustements d'échéance. Selon l'approche standard, l'APR est calculé à l'aide de facteurs de pondération précisés dans les lignes directrices du BSIF pour les expositions au bilan et hors bilan; ii) l'APR reflétant le risque de marché du portefeuille de négociation est estimé d'après les modèles internes approuvés par le BSIF, à l'exception de l'APR pour les actifs de titrisation négociés pour lequel nous utilisons la méthode définie par le BSIF; et iii) l'APR reflétant le risque opérationnel lié au risque de pertes découlant de l'erreur humaine, du caractère inadéquat ou de l'échec de processus ou de systèmes internes ou d'événements externes est calculé au moyen de l'approche de mesure avancée et de l'approche standard. Au cours de la période allant du troisième trimestre de 2014 au quatrième trimestre de 2018, l'APR aux fins des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, l'APR aux fins des fonds propres de première catégorie et l'APR aux fins du total des fonds propres diffèrent en raison de l'intégration progressive de l'exigence de fonds propres pour les REC. Depuis l'adoption du dispositif de Bâle II en 2008, le BSIF a imposé une exigence relative au plancher de fonds propres pour les institutions qui appliquent l'approche NI avancée pour le risque de crédit. On détermine le plancher de fonds propres en comparant l'exigence de fonds propres calculée selon Bâle I à celle calculée selon Bâle III, tel qu'il est indiqué par le BSIF. Toute insuffisance entre les exigences de fonds propres selon Bâle III et le plancher selon Bâle I est ajoutée aux APR.

Approche de mesure avancée (AMA) visant le risque opérationnel

Approche tenant compte du risque pour calculer les exigences de fonds propres du risque opérationnel en fonction des modèles internes de mesure du risque, sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs de mesure du risque.

Approche des modèles internes pour mesurer le risque de marché

Modèles, conçus par la CIBC et approuvés par le BSIF, servant à mesurer les risques et les fonds propres réglementaires dans le portefeuille de négociation pour le risque général de marché, le risque spécifique de la dette et le risque spécifique de crédit.

Approche fondée sur les notations internes avancée (NI avancée) visant le risque de crédit

Modèles internes servant à calculer les exigences de fonds propres pour le risque de crédit fondés sur les données historiques découlant des principales hypothèses sur le risque, telles que la PD, la PCD ou l'ECD, sous réserve de l'approbation du BSIF. Un plancher provisoire de fonds propres fondé sur les exigences de Bâle I est également calculé par les banques en vertu de l'approche NI avancée pour le risque de crédit, et un rajustement des APR pourrait être requis, selon les exigences du BSIF.

Approche standard du risque de crédit

Appliquée lorsqu'il n'y a pas suffisamment d'informations pour permettre l'application de l'approche NI avancée visant le risque de crédit. Les exigences en matière de fonds propres au titre du risque de crédit sont calculées en fonction d'un ensemble normalisé de pondérations du risque, tel qu'il est recommandé dans l'Accord de Bâle. Les pondérations normalisées du risque sont fondées sur des évaluations de crédit effectuées par des organismes externes, lorsqu'elles sont disponibles, et sur d'autres facteurs de risque, notamment les agences de crédit à l'exportation, l'exposition au titre des catégories d'actif, les garanties, etc.

Approche standard du risque opérationnel

Approche appliquée au produit brut moyen des trois dernières années et dont les fonds propres sont fondés sur des pourcentages réglementaires variant selon le secteur d'activité.

Engagements utilisés

Montant lié au risque de crédit découlant des prêts déjà consentis à des clients.

Exposition en cas de défaut (ECD)

Estimation du montant à risque associé à un client en cas de défaut, au moment du défaut.

Expositions du ratio de levier

Aux fins du ratio de levier, l'exposition se définit en vertu des règlements comme la somme des actifs financiers au bilan (non pondérés), diminuée des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de première catégorie, et majorée des expositions sur dérivés, des expositions sur cessions temporaires de titres avec la possibilité d'une forme restreinte de compensation sous réserve de certaines conditions, et d'autres expositions hors bilan (engagements, substitués directs de crédit, achats à terme d'éléments d'actif, crédits de confirmation et lettres de crédit commercial, et expositions liées à la titrisation).

Expositions au commerce de détail renouvelables admissibles

Catégorie de risque comprenant les prêts sur cartes de crédit, les marges de crédit non garanties et les autorisations de découvert conclus avec des particuliers. En vertu de l'approche standard, ces risques seraient inclus dans Autres risques liés au portefeuille de détail.

Expositions au crédit personnel garanti – immobilier

Catégorie de risque comprenant les prêts hypothécaires à l'habitation et les marges de crédit garanties par un bien immobilier conclus avec des particuliers.

Expositions aux entités souveraines

Risques de crédit directs liés aux gouvernements, aux banques centrales et à certaines entités du secteur public, ainsi que les risques garantis par ces entités.

Expositions aux entreprises

Risques de crédit directs liés à des sociétés, des sociétés en nom collectif et des entreprises individuelles, ainsi que les risques garantis par ces entités.

Fonds propres réglementaires

Les fonds propres réglementaires selon Bâle III, conformément à leur définition dans la ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF, sont composés des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de première catégorie et des fonds propres de deuxième catégorie. Les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires comprennent les actions ordinaires, les résultats non distribués, le cumul des autres éléments du résultat global (à l'exception du cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie et des variations de la juste valeur des passifs désignés à leur juste valeur attribuables aux variations du risque de crédit propre), ainsi que les instruments admissibles émis par une filiale bancaire consolidée à des tiers, diminués des ajustements réglementaires apportés à des éléments comme le goodwill et les autres immobilisations incorporelles, les actifs d'impôt différé, les actifs nets au titre des régimes de retraite à prestations définies et certains placements. Les autres éléments des fonds propres de première catégorie comprennent principalement les actions privilégiées admissibles comme instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, les instruments admissibles émis par une filiale consolidée à des tiers, ainsi que les billets de catégorie 1 novateurs non admissibles, qui sont assujettis aux règles de retrait progressif pour les instruments de fonds propres. Les fonds propres de première catégorie comprennent les fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires plus d'autres éléments de fonds propres de première catégorie. Les fonds propres de deuxième catégorie comprennent les titres secondaires de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, les titres secondaires non admissibles, qui sont assujettis aux règles de retrait progressif pour les instruments de fonds propres, la provision collective admissible en vertu de l'approche standard, ainsi que les instruments admissibles émis par une filiale consolidée à des tiers. Le total des fonds propres comprend les fonds propres de première catégorie et les fonds propres de deuxième catégorie. Selon Bâle III, les instruments de fonds propres réglementaires admissibles doivent pouvoir absorber les pertes en cas de non-viabilité de l'institution financière; les instruments de fonds propres non admissibles sont exclus des fonds propres réglementaires à un taux de 10 % par année, à compter du 1^{er} janvier 2013 jusqu'au 1^{er} janvier 2022.

Méthode de notations internes pour mesurer les expositions liées aux titrisations

Méthode de calcul des fonds propres pour les titrisations offerte aux banques dont l'utilisation de l'approche NI avancée a été approuvée pour les expositions sous-jacentes titrisées. L'approche NI avancée pour les titrisations comprend plusieurs méthodes aux fins du calcul (approche fondée sur les notations, formule réglementaire, méthode d'évaluation interne).

Perte en cas de défaut (PCD)

Estimation de la probabilité que le montant lié aux engagements d'un client donné ne soit pas remboursé par ce client en cas de défaut, exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut.

Portefeuilles de détail

Catégorie de risque comprenant les prêts consentis à des particuliers et à des PME où l'acceptation du prêt s'appuie principalement sur les modèles d'évaluation du crédit.

Portefeuilles de prêts aux entreprises et aux gouvernements

Catégorie de risque comprenant les prêts consentis à des entreprises et à des gouvernements où l'acceptation du prêt s'appuie principalement sur l'établissement et l'attribution de notations du risque, qui reflètent le risque de crédit lié à l'exposition.

Probabilité de défaut (PD)

Estimation de la probabilité de défaut d'un client donné, qui se produit lorsque ce client n'est pas en mesure de rembourser ses engagements à l'échéance du contrat.

Ratio de levier

Représente les fonds propres de première catégorie divisés par les expositions du ratio de levier.

Ratio des fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, ratio des fonds propres de première catégorie et ratio du total des fonds propres

Fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, fonds propres de première catégorie et total des fonds propres réglementaires divisés par l'APR, conformément à leur définition dans la ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF, laquelle découle du cadre normatif du CBCB. Selon la méthode tout compris, avant d'appliquer toute forme d'exigence relative au plancher de fonds propres, il existe trois différents niveaux d'APR aux fins du calcul des ratios de fonds propres de première catégorie sous forme d'actions ordinaires, de fonds propres de première catégorie et du total des fonds propres selon l'option choisie par la CIBC relativement à l'intégration progressive de l'exigence de fonds propres pour les REC.

Retitrisation

Exposition de titrisation en vertu de laquelle le risque lié à une réserve sous-jacente d'expositions est divisé en tranches et au moins une exposition sous-jacente est une exposition de titrisation.

Risque de crédit

Risque de perte financière résultant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie à ses obligations conformément aux dispositions contractuelles.

Risque opérationnel

Risque de perte découlant de l'erreur humaine, du caractère inadéquat ou de l'échec de processus ou de systèmes internes ou encore de systèmes ou d'événements externes.

Titrisation

Opération consistant à vendre des actifs (habituellement des actifs financiers comme des prêts, des contrats de location, des comptes clients, des créances sur cartes de crédit ou des prêts hypothécaires) à des fiduciaires ou à des entités structurées. Les entités structurées émettent habituellement des valeurs ou une autre forme de droit aux investisseurs ou au cédant, et utilisent le produit tiré de l'émission des valeurs pour acheter les actifs cédés. Les entités structurées utilisent généralement les flux de trésorerie tirés des actifs pour satisfaire aux obligations liées aux valeurs ou aux autres droits émis, ce qui peut comporter un certain nombre de profils de risque différents.